



CATALOGUE **FORMATIONS** 2016

AU CARREFOUR
DU SOCIAL & DU JUDICIAIRE

EDITORIAL

La formation est au cœur des problématiques des politiques publiques en matière de professionnalisation.

La loi du 5 mars 2014 qui valorise les parcours qualifiants, pose encore de nombreuses questions quant à son application, les modalités de financements et les conditions permettant d'y accéder.

L'évolution des réponses judiciaires et les difficultés que connaissent nos publics nécessitent pour les intervenants socio judiciaires d'avoir continuellement à l'esprit d'enrichir leurs savoirs et leurs compétences. Si par faute de moyens on entend régulièrement qu'il suffirait d'avoir une appétence pour la « chose » judiciaire ou un quelconque intérêt pour tel ou tel public afin d'exercer dans ce secteur, nous savons que cette affirmation est totalement erronée et d'un autre temps.

Les intervenants socio judiciaires agissent sur mandats ce qui exige un savoir faire rigoureux. Il est donc indispensable au-delà de leur formation initiale, souvent déjà importante, de maîtriser les spécificités de ce métier, et mettre en œuvre des compétences particulières relatives aux enjeux de l'accompagnement du justiciable. Le suivi dans le cadre d'un contrôle judiciaire socio-éducatif, les enquêtes de personnalité ou sociales, les stages de citoyenneté ou groupes de parole ... nécessitent de véritables connaissances théoriques et pratiques. Il en va de notre crédibilité mais et surtout de celle de la réponse pénale.

A ce jour, des travaux importants ont été menés. D'abord en lien étroit avec différentes administrations de la Chancellerie puis aujourd'hui en interne de la fédération, travaux qui ont pour objectifs de définir notamment les compétences requises et les savoirs nécessaires à l'exercice de la fonction d'intervenant socio judiciaire.

Le centre de formation a déjà engagé une première grande étape en mettant en œuvre un processus d'évaluation des connaissances conformément à la loi du 9 mars 2009, qui permet aux formés d'acter les savoirs acquis en formation.

Demain, nous espérons pouvoir à partir d'un parcours personnalisé de formation, proposer aux acteurs du secteur de le valoriser au travers d'un diplôme d'intervenant socio judiciaire.

Mais dès aujourd'hui, il faut que chacun prenne conscience que ce secteur repose prioritairement sur la compétence identifiée des professionnels et qu'il est nécessaire au sein des associations de définir dans le cadre de leurs orientations stratégiques, de véritables plans de formation anticipés voire projectifs, réfléchis et cohérents.

Pour ce faire, Citoyens et Justice se tient à votre disposition pour vous proposer ses conseils et aussi adapter ses propositions à vos demandes et à l'évolution du contexte judiciaire.

Thierry LEBÉHOT
Président

Denis L'HOUE
Directeur Général



EDITORIAL

UNE FORMATION POUR VOUS

Depuis 1987, Citoyens et Justice accompagne les associations dans leur démarche de professionnalisation. Nos formations s'adressent à tous les intervenants du secteur social et judiciaire.

- > Pour consulter le catalogue formations
- > Visualiser le calendrier des formations « inter » (à Paris)
- > Effectuer des inscriptions
- > Obtenir un devis
- > Consulter votre espace personnel
- > Visualiser les parcours conseillés selon votre profil
- > Vous abonner à la lettre d'information (gratuite) de Citoyens et Justice

Rendez-vous sur le site internet www.citoyens-justice.fr rubrique "nos formations"

Soyez acteur du calendrier des formations. En vous inscrivant en ligne, la 4^{ème} inscription déclenche automatiquement des dates dans les 3 mois suivants. Chaque stagiaire bénéficie désormais d'un « **espace personnel** » sur le site internet, son code d'accès lui permet de consulter le parcours de formation déjà réalisé depuis 2002, ses attestations, ses résultats aux questionnaires de validation... les formations complémentaires spécifiquement adaptées à son profil professionnel.

Vous trouverez dans ce catalogue 2016 :

Les formations « **inter** », ouvertes à des intervenants originaires de structures et de régions différentes.

Chacune de ces formations peut être mise en place à la demande des structures, une réponse personnalisée vous sera apportée dans les plus brefs délais (programme, devis et planning).

L'équipe du service formation est à votre disposition :

Tel. 05 56 93 62 20 - Fax 05 56 99 49 65

formation@citoyens-justice.fr

N° de déclaration d'activité : 72330904633

VOTRE PARCOURS CONSEILLÉ

Afin d'acquérir les connaissances indispensables à votre pratique professionnelle, nous vous proposons d'élaborer **votre propre parcours de formation**.

Selon votre profession, votre secteur d'activité et le public que vous accompagnez, le site internet de Citoyens et Justice www.citoyens-justice.fr vous aide à choisir les formations les mieux adaptées.

Chaque formation est approfondie par des modules complémentaires afin d'optimiser votre parcours et ainsi tendre vers une meilleure professionnalisation.

Vous exercez au sein :

- d'une association **socio-judiciaire**
- d'une association **d'aide aux victimes**
- d'une association **de protection de l'enfance**
- d'une association **d'hébergement** ou **d'insertion**
- du **service public PJJ**
- du **service public pénitentiaire**

...consultez les formations spécifiquement adaptées à votre métier sur www.citoyens-justice.fr

Pour des actions de formation personnalisées ou pour des modules d'analyse de la pratique, contactez le service formation qui élaborera à votre attention un projet personnalisé.

L'équipe du service formation est à votre disposition :

Tel. 05 56 93 62 20 - Fax 05 56 99 49 65

formation@citoyens-justice.fr

SOMMAIRE

Une formation pour vous **2**

Votre parcours conseillé **3**

Droit et procédure judiciaire

- Place de l'intervenant dans la chaîne pénale et impact des réformes sur les mesures socio judiciaires **6**
- Secret professionnel et responsabilités des intervenants sociaux **7**
- Connaître les personnes placées sous main de justice, leur statut, ainsi que les dispositifs de prise en charge socio-judiciaire **23**

Mesures pré sententielles « Majeurs »

- Enquête de personnalité « Auteur » **8**
- Enquête de personnalité « Victime » **9**
- Enquête sociale rapide et ESR dans le cadre de la POP (Permanence d'Orientation Pénale) **10**
- Contrôle judiciaire socio éducatif **11**
- Composition pénale **12**
- Enquête sociale civile – Juge aux Affaires Familiales et Audition des mineurs **13**
- Médiation en matière pénale (niveau 1) **14**
- Médiation pénale à caractère familial (niveau 2) **15**
- De la mise en œuvre à l'animation des groupes de parole pour les auteurs de violences au sein du couple **16**
- De la mise en œuvre à l'animation du stage de citoyenneté **17**
- De la mise en œuvre à l'animation des « stages ILS » **18**

Mesures post sententielles « Majeurs »

- Intervention socio-éducative dans le cadre des mesures post sententielles (niveau 1) **20**
- Sursis avec mise à l'épreuve (niveau 2) **21**
- Procédure pénale et cadre de la mesure de placement à l'extérieur (niveau 2) **22**
- Connaître les PPSMJ, leur statut, ainsi que les dispositifs de prise en charge socio-judiciaire **23**

Techniques professionnelles

- L'entretien motivationnel, un outil favorisant la désistance **24**
- L'entretien en milieu judiciaire pré ou post sententiel **25**
- Les écrits dans le cadre du mandat pénal **26**
- Etre garant des écrits professionnels des travailleurs sociaux **27**
- Les entretiens du travailleur social dans le cadre de la protection de l'enfance **28**
- Les écrits professionnels du travailleur social en protection de l'enfance **29**
- MJE : rédiger les rapports de l'équipe pluridisciplinaire **30**
- L'oral aux Assises et auprès du Tribunal correctionnel **32**
- L'oral du travailleur social dans le cadre de la protection de l'enfance **33**
- Gérer son stress en situation professionnelle **34**
- Accueillir un public en difficulté **35**
- L'accompagnement social des publics en lien avec la justice **36**
- Groupe de prévention de la récidive **37**



Criminologie et troubles du comportement

Groupe de prévention de la récidive	37
Justice et addictions aux produits stupéfiants	38
Intervention socio judiciaire et éducative auprès des agresseurs sexuels	39
Violences intra familiales	40
Agressivité, violence, passage à l'acte	41
Comprendre les troubles de la personnalité (niveau 1)	42
Psychiatrie criminelle (niveau 2)	43
Intervenir auprès des mineurs délinquants ou violents	49

Victimologie

Approche psychologique et juridique de la victime	44
L'indemnisation des victimes dans le cadre des mesures	45

Justice des mineurs

Enquête sociale civile – Juge aux Affaires Familiales et Audition des mineurs	13
MJE : rédiger les rapports de l'équipe pluridisciplinaire	30
Evaluer le danger en protection de l'enfance	46
La procédure d'assistance éducative : état des lieux et nouvelles pratiques	47
Délinquance des mineurs : réforme pénale et évolution des pratiques professionnelles	48
Intervenir auprès des mineurs délinquants ou violents	49
Accompagner les auteurs d'infractions commises sur les réseaux sociaux	50
Accompagner l'adulte dans sa fonction parentale	51
Réparation pénale des mineurs (niveau 1)	52
Réparation pénale des mineurs (niveau 2)	53

L'équipe pédagogique 54

Modalités d'inscription 55

La qualification ISQ-OPQF : la marque du professionnalisme 56



PLACE DE L'INTERVENANT DANS LA CHAÎNE PÉNALE ET IMPACT DES RÉFORMES SUR LES MESURES SOCIO JUDICIAIRES

OBJECTIFS

S'initier au droit et à la procédure pénale afin de mieux situer son intervention dans le cadre d'une procédure pénale. Mesurer les évolutions du droit dans le domaine des mesures socio judiciaires pré et post sententielles.

PUBLIC

Intervenant socio-judiciaire souhaitant approfondir ses connaissances du droit pénal, de la procédure pénale et désirant mieux situer son intervention dans le cadre d'une procédure pénale afin de mettre en œuvre des mesures socio judiciaires pré et post sententielles.

CONTENU

Présentation de la justice pénale :

- Les différentes juridictions.
- Les acteurs de la justice pénale.

Introduction au droit pénal :

- Le code pénal.
- L'infraction : les éléments constitutifs. Les causes d'irresponsabilité pénale.
- Les peines : principales, complémentaires, de substitution.
- Le droit pénal des mineurs.

Introduction à la procédure pénale :

- Le code de procédure pénale.
- La constatation de l'infraction.
- Le principe d'opportunité des poursuites.
- L'enquête.
- L'instruction.
- Le renvoi devant la juridiction de jugement.

Le procès pénal :

- Les parties au procès pénal
- Le déroulement du procès pénal

Présentation des mesures socio judiciaires pré sententielles :

objet de la mesure, intervenants, modifications récentes et impact sur leur mise en œuvre par les intervenants socio éducatifs

- Enquête sociale rapide.
- Enquête de personnalité auteur.
- Enquête de personnalité victime.

Les alternatives aux poursuites :

- Rappel à la loi.
- Classement sous condition.
- Médiation pénale.
- Stages (de citoyenneté, de sensibilisation aux dangers de l'usage de stupéfiants...).
- Composition pénale.

Les mesures alternatives à la détention :

- Contrôle judiciaire.
- Contrôle judiciaire socio éducatif.

L'exécution de la peine

Présentation des mesures socio judiciaires post sententielles

- Le sursis avec mise à l'épreuve
- La mesure de placement extérieur

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés théoriques illustrés d'études de cas. Jeux de rôles. Questions et débats. Dossier pédagogique.

INTERVENANTE

Marie-Claude DEVOIS, Docteur en droit

Nombre de stagiaires	12
Durée	5 jours
Coût Adhérent	926 [€]
Non adhérent	1 111 [€]

1^{ère} session 2016 : Paris, les 21, 22, 23, 24 et 25 novembre 2016

Inscriptions sur www.citoyens-justice.fr

SECRET PROFESSIONNEL ET RESPONSABILITÉS DES INTERVENANTS SOCIAUX

Secret professionnel, secret partagé, révélation, sont autant de concepts qui interrogent les professionnels du secteur social et/ou judiciaire. La question du secret professionnel est étroitement liée à celle des responsabilités auxquelles le professionnel est confronté dans sa pratique quotidienne. Cette formation illustrée de cas concrets, apporte aux participants les réponses nécessaires.

OBJECTIF

À l'issue de la formation, les participants seront capables :

- De se situer face aux obligations et aux responsabilités des professionnels.
- De comprendre pourquoi le droit protège et pourquoi il sanctionne.
- D'analyser le contexte pour retrouver une liberté d'action et d'initiative optimale.

PUBLIC

Tout intervenant dans le champ social et/ou judiciaire (travailleurs sociaux, psychologues, juristes...).

CONTENU

Responsabilité : de quoi parle-t-on ?

Des références diversifiées (lois, règlements, normes...).

Cadre juridique de la responsabilité civile, de la responsabilité pénale et de la responsabilité hiérarchique (lien de subordination).

Les obligations légales touchant particulièrement aux activités des intervenants socio judiciaires.

La situation particulière de l'intervention éducative dans le cadre judiciaire pénal.

Le secret professionnel : son fondement juridique, ses contours et les professionnels qui y sont soumis.

Le secret partagé, son cadre juridique, les apports essentiels de la loi du 5 mars 2007

Les limites du secret.

Révélation justifiée et obligatoire, partage de l'information.

Le secret partagé, par qui ? Pour quoi ?

Les obligations de dénoncer les faits.

Les risques de violation du secret professionnel.

Les risques que la nécessaire « proximité » avec les personnes en difficulté fait encourir.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques. Documentation.

Les exposés de l'intervenant laisseront une place importante aux situations présentées par les participants.

INTERVENANT

Bernard AZEMA, Magistrat

ou Corinne MOREAU, Magistrat

Nombre de stagiaires	12
Durée	2 jours
Coût Adhérent	370€
Non adhérent	444€

ENQUÊTE DE PERSONNALITÉ « AUTEUR »

Dans les dossiers criminels comme dans les dossiers correctionnels, l'enquête de personnalité fournit aux juridictions des éléments nécessaires à leur prise de décision. Réaliser une enquête fiable dans le respect du droit passe par une bonne connaissance du secteur judiciaire, une maîtrise de l'entretien et une transcription précise des éléments collectés.

Cette formation pragmatique est centrée à la fois sur la technique (entretien et écrit) et sur l'éthique (déontologie).

Elle permet à chaque participant de mieux utiliser les outils sans oublier les enjeux de l'enquête de personnalité.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables :

- D'évaluer l'étendue, les objectifs et les limites de l'enquête de personnalité tant dans les procédures correctionnelles que criminelles ;
- D'intégrer le rôle et la place de l'enquêteur de personnalité afin de mener à bien la mesure ;
- D'aller dans le sens d'une plus grande rigueur professionnelle.

PUBLIC

Enquêteurs en fonction ou potentiels.

CONTENU

Le cadre juridique de la mission et mise en commun des attentes des magistrats.

Les conditions matérielles de réalisation de l'enquête : la saisine, les objectifs et les étapes de l'enquête de personnalité.

La prise de contact, de rendez-vous et de congés.

Les entretiens d'enquête de personnalité avec le mis en examen et les autres sources d'information.

Les techniques d'écoute et d'entretien.

Les écrits de l'enquête de personnalité.

Le contenu et les critères de qualité du rapport d'enquête de personnalité.

Déontologie et positionnement de l'enquêteur de personnalité.

Des outils pratiques pour réaliser une enquête de personnalité.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La pédagogie repose sur la participation active des stagiaires : jeux de rôles, travaux en sous-groupes, apports de documents par les participants. Exposés théoriques et pratiques. Dossier pédagogique.

INTERVENANTE

Isabelle REY, Responsable d'association

Nombre de stagiaires	12
Durée	4 jours
Coût Adhérent	762 [€]
Non adhérent	914 [€]

1^{ère} session 2016 : Paris, les 21, 22, 23 et 24 mars 2016

Inscriptions sur www.citoyens-justice.fr

ENQUÊTE DE PERSONNALITÉ « VICTIME »

Au titre de l'article 81-1 du CPP, le Juge d'instruction peut ordonner une enquête concernant la personnalité et les préjudices de la victime. Cette formation s'adresse aux intervenants qui effectuent des enquêtes de personnalité auprès de mis en examen et qui souhaitent se former à la spécificité « victime ».

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables d'analyser les répercussions psychologiques possibles des infractions afin d'en repérer l'impact dans la vie quotidienne de la victime.

Prendre en compte la spécificité de la victime et les exigences particulières de la mission.

Identifier les difficultés de ces entretiens, travailler sur les exigences de neutralité et d'empathie.

PUBLIC

Enquêteurs, ayant de préférence participé au module d'initiation « Enquête de personnalité Auteur » et/ou ayant une expérience significative de cette mesure.

CONTENU

Cadre juridique de la mission et évolution de la politique d'aide aux victimes (place et représentations de la victime).

Aspects psychologiques spécifiques de la victime (lien à l'agresseur, traumatisme, deuil). Les entretiens d'enquête de personnalité (le contenu, les obstacles à la communication, les émotions suscitées chez l'enquêteur et leur gestion).

Déontologie et positionnement de l'enquêteur de personnalité.

Le ressenti de l'enquête par la victime et par ses proches.

Les écrits de l'enquête de personnalité (contenu et limites).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La pédagogie repose sur la participation active des stagiaires : jeux de rôles, apports de documents par les participants.

Exposés théoriques et pratiques. Dossier pédagogique.

INTERVENANTE

Isabelle REY, Responsable d'association ou Marie-Yvonne HARRY, Psychologue clinicienne

Nombre de stagiaires	12
Durée	3 jours
Coût Adhérent	557 ^e
Non adhérent	668 ^e

ENQUÊTE SOCIALE RAPIDE ET E.S.R. DANS LE CADRE DE LA P.O.P. (PERMANENCE D'ORIENTATION PÉNALE)

Les enquêtes sociales peuvent intervenir à différents moments de la procédure : présentation, instruction, audience, mise en liberté... Elles fournissent des informations précises et vérifiées sur la situation du mis en cause, et peuvent proposer des orientations susceptibles de favoriser l'insertion de l'intéressé. Véritables outils d'aide à la décision du magistrat, elles lui permettent d'apporter une réponse pénale individualisée, et notamment de prononcer des mesures alternatives à l'incarcération.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Comprendre le contexte pénal de décision de l'Enquête Sociale Rapide ;
- Connaître les attentes des magistrats ;
- Articuler les multiples compétences exigées par cette mission et cerner les particularités des différents modes d'intervention ;
- Gérer le temps limité de l'intervention ;
- Respecter un cadre tant législatif que déontologique ;
- Rédiger un écrit approprié.

PUBLIC

Enquêteurs en fonction ou potentiels, intervenant notamment dans le cadre des missions suivantes : permanence d'orientation pénale (POP), convocation par OPJ, comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité...

CONTENU

Présentation de la mesure dans la chaîne pénale, anciennes et nouvelles dispositions légales.

Objectifs, spécificités et contextes de l'enquête sociale rapide.

Mise en commun des attentes des magistrats du Siègre et du Parquet.

Les conditions de réalisation de l'enquête : comment travailler dans l'urgence ?

La conduite des entretiens, comment être pertinent ?

Le rapport au magistrat : quelles propositions d'orientation, quelles préconisations sont possibles ?

L'écrit de l'enquête et ses critères de qualité. Recommandations et déontologie de l'enquêteur.

Modalités de réalisation de la mesure en fonction de certaines infractions (CEA, violences au sein du couple, ...).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La pédagogie repose sur la participation active des stagiaires : Exposés théoriques et pratiques, mises en situation, apports de documents par les participants, dossier pédagogique.

INTERVENANTE

Isabelle REY, Responsable d'association

Nombre de stagiaires	12
Durée	4 jours
Coût Adhérent	762 [€]
Non adhérent	914 [€]

1^{ère} session 2016 : Paris, les 10, 11, 12 et 13 octobre 2016

Inscriptions sur www.citoyens-justice.fr



CONTRÔLE JUDICIAIRE SOCIO ÉDUCATIF de courte et de longue durée

L'efficacité de l'intervention en CJSE (contrôle judiciaire socio éducatif) tient à la spécificité de son cadre et aux modalités de sa mise en œuvre. Il s'agit ici d'une formation initiale proposant les connaissances et savoir-faire de base indispensables aux intervenants débutants.

Le travail sur la stratégie d'intervention et la conduite des entretiens s'applique aux missions de contrôle judiciaire socio éducatif comme à l'intervention dans le cadre des peines de probation (contrainte pénale, sursis avec mise à l'épreuve).

OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre de la mesure et acquérir les outils de base nécessaires à sa mise en œuvre.
- Connaître la méthode des divers entretiens conduits lors du CJSE.
- Identifier les difficultés psychologiques des personnes suivies afin d'adapter le travail d'accompagnement.
- Comprendre la différence entre les écrits d'enquêtes et ceux produits dans le cadre du CJSE.

PUBLIC

Toute personne exerçant depuis peu ou appelée à intervenir dans le cadre de CJSE dits « courts » (renvois en correctionnelle, comparution par procès verbal...) ou « longs » (instruction).

CONTENU

Droit :

- L'organisation judiciaire et la chaîne pénale.
- Le mandat et le cadre légal du CJSE.
- Le sursis avec mise à l'épreuve (SME) exercé à la suite du CJSE.

Éléments de psychologie :

- Donner des premiers repères aux praticiens

concernant : Les personnes souffrant d'une addiction. Celles présentant un trouble de la relation à autrui (transgressions sexuelles).

- Le travail avec les adolescents.

Mise en œuvre et déontologie :

- Les objectifs de la mission, le positionnement du praticien, les limites de son intervention. Les bases de la communication, la conduite des différents entretiens.
- Comment accompagner la personne au changement ? Quelles stratégies d'intervention définir en cas de CJ « courts » ou « longs » ? Dans le cadre d'un SME ou d'une contrainte pénale ? Comment faire pour ne pas « faire lever les défenses » de la personne concernée ?
- Comment faciliter et soutenir la nécessaire réflexion sur la transgression, la prise en compte de la victime et le rapport à la Loi ?
- Les relations avec magistrats, avocats et partenaires.
- L'organisation de l'intervenant.
- Les écrits du CJSE (1^{er} rapport, rapports intermédiaires, rapport final) : contenu, plan, synthèse et conseils aux magistrats.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exercices individuels. Mises en situation. Échanges en sous-groupes. Documentation.

INTERVENANTES

Annick CESSANS, Psychologue clinicienne
Corinne MOREAU, Magistrat

Nombre de stagiaires	12
Durée (2 modules des 3 jrs)	6 jours
Coût Adhérent	1 113€
Non adhérent	1 336€

1^{ère} session 2016 : Paris, les 18, 19, 20 mai et 1, 2, 3 juin 2016

COMPOSITION PÉNALE

La composition pénale peut être requise dans une affaire ne faisant pas l'objet de poursuites. Elle permet au procureur de proposer à une personne qui reconnaît avoir commis un ou plusieurs délits, d'effectuer certaines mesures présentant un caractère de sanction. La procédure de composition pénale est également applicable aux contraventions. Son exécution éteint l'action publique, c'est-à-dire les poursuites pénales.

OBJECTIF

A l'issue de la formation, les participants seront capables d'utiliser les connaissances nécessaires pour mettre en œuvre cette mesure en ayant intégré l'esprit et son cadre d'intervention.

PUBLIC

Intervenants socio judiciaires.

CONTENU

Les mesures alternatives en France (rappel historique).

Les textes qui fondent l'intervention. Les modifications apportées à ces textes au cours des 5 dernières années.

Le mandat judiciaire, la délégation du parquet. La sanction négociée.

L'organisation et le déroulement de la mesure : spécificité procédurale, contenu, effets juridiques.

Les bases de la conduite d'entretien appliquée à cette mission.

Déontologie.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés théoriques, travaux en groupe et en sous-groupes, étude de cas, dossier pédagogique.

INTERVENANTE

Marie-Claude DEVOIS, Docteur en droit, Certificat d'aptitude à la profession d'avocat

Nombre de stagiaires	12
Durée	3 jours
Coût Adhérent	573 ^c
Non adhérent	688 ^c

ENQUÊTE SOCIALE CIVILE JAF ET AUDITION DES MINEURS

Réaliser une enquête fiable dans le respect du droit nécessite une bonne connaissance du secteur judiciaire, une maîtrise de la situation d'entretien, une transcription précise des éléments d'information et une capacité à proposer des solutions les mieux adaptées aux intérêts de l'enfant, pour fournir des éléments nécessaires à la prise de décision par le Juge aux Affaires Familiales (JAF).

Cette formation insiste particulièrement sur la prise en compte du caractère intrusif de cette intervention à un moment critique de la vie d'une famille et sur ce qui fait de la rencontre avec les enfants un moment spécifique.

OBJECTIFS

Permettre aux personnes chargées d'enquêtes sociales civiles de bénéficier d'une approche pluridisciplinaire de ce mode d'intervention, d'outils et de techniques appropriés, et d'aller dans le sens d'un plus grand professionnalisme. Comprendre le contexte de décision de la mesure d'enquête sociale.

Articuler les attentes des magistrats aux besoins des enfants.

Mieux comprendre le monde de l'enfance, saisir les besoins d'un enfant pour se structurer, les risques et situations qui peuvent porter atteinte à sa construction. En déduire des savoirs, savoir-faire et savoir-être pour mener un entretien clinique avec un mineur, de la petite enfance à l'adolescence.

PUBLIC

Intervenants en fonction ou potentiels travaillant dans le cadre de services d'enquêtes sociales.

CONTENU

Cadre juridique de la mission d'enquête sociale

et attentes des magistrats.

Les différentes étapes d'une enquête sociale.
Les critères de qualité de réalisation de la mission.

La déontologie de l'enquêteur social.

Secret professionnel et secret partagé.

Le cadre légal de l'audition des mineurs.

Aider à restituer l'intérêt de l'enfant au centre de la problématique traitée.

Comment préconiser un mode de garde dans le respect des intérêts de l'enfant
L'enfant face au conflit parental.

Repérer les processus pathologiques, notamment en termes de conflit de loyauté.

Les spécificités de l'entretien avec un mineur.

La posture du travailleur social : la bonne distance.

Les effets de transfert et de projection.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, études à partir des documents fournis par les participants : grilles d'entretien, rapports d'enquête et ordonnances transmises par les magistrats.

INTERVENANTE

Nadège DUCOS, Psychologue clinicienne

Nombre de stagiaires	12
Durée	5 jours
Coût Adhérent	926 ^e
Non adhérent	1 111 ^e

1^{ère} session 2016 : Paris, 3, 4, 5, 6 et 7 octobre 2016

MÉDIATION EN MATIÈRE PÉNALE (Niveau 1)

La fonction de médiateur est délicate. La mise en œuvre de la médiation ne s'improvise pas, elle nécessite des connaissances spécifiques et la maîtrise d'outils adaptés. Pour chaque participant, cette initiation doit marquer le début d'une démarche visant à réfléchir sur sa pratique, à approfondir ses connaissances et à acquérir de nouveaux outils.

Les modules d'approfondissement permettront ensuite de compléter cette formation initiale.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les professionnels seront capables de :

Repérer la place de la médiation pénale dans la procédure pénale et connaître son cadre légal.

Cerner le cadre déontologique.

Acquérir les outils de base nécessaires à leur pratique : savoir mener l'entretien individuel auteur, l'entretien individuel victime et la rencontre de médiation.

Savoir établir un procès verbal d'accord de médiation et un rapport.

PUBLIC

Toute personne inscrite dans un projet de médiation.

CONTENU

Procédures judiciaires et mesures alternatives aux poursuites.

Objectifs de la médiation.

Déontologie de la médiation : l'association habilitée, la posture du médiateur, les exclusions.

Les acteurs de la médiation.

Aspect psychologique du conflit.

Méthodologie de la médiation :

- La saisine.
- La mise en œuvre avec les entretiens individuels et la rencontre de médiation.
- La prise en compte de la victime par l'auteur.
- La question de l'indemnisation.
- Les écrits, la matérialisation de l'accord et le rapport.
- Le retour du dossier.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, travaux en sous groupes, études de cas et mises en situation, échanges sur la pratique.

INTERVENANTES

Nathalie BOURGUET, Juriste

Marie-Yvonne HARRY, Psychologue clinicienne

Nombre de stagiaires	12
Durée (3 jours + 2 jours)	5 jours
Coût Adhérent	1 016 ^e
Non adhérent	1 219 ^e

1^{ère} session 2016 : Paris, les 11, 12, 13 mai et 30, 31 mai 2016

Inscriptions sur www.citoyens-justice.fr

MÉDIATION PÉNALE À CARACTÈRE FAMILIAL (Niveau 2)

Si dans certains cas, la médiation pénale répare le préjudice entre des personnes qui ne se reverront pas, s'agissant de problèmes familiaux, elle aide à gérer des situations dans lesquelles les personnes sont contraintes à des relations durables. Cette formation resitue la médiation dans le contexte spécifique et complexe du contentieux familial dans le champ pénal. Elle propose une approche contextualisée de la famille et des outils adaptés à la spécificité de la mission.

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité d'identifier les problématiques liées à la médiation pénale dans un contexte familial et de mettre en œuvre une réponse adaptée à une relation durable.

PUBLIC

Médiateurs expérimentés ayant suivi la formation initiale « Médiation en matière pénale ».

CONTENU

Introduction et présentation :

- Approches philosophique, historique, sociologique de la médiation.
- Éthique et déontologie en médiation.
- Le contentieux familial dans le champ pénal.

Le cadre et l'environnement de la médiation pénale familiale :

- Le cadre juridique et son évolution.
- Le contexte de la saisine
- Les relations avec les différents partenaires : magistrats, avocats...

Le conflit familial :

- Approche psychosociologique de la famille au regard de l'évolution législative
- Les dimensions du conflit au sein de la sphère familiale
- Les enjeux de la communication intra familiale (discours contradictoires, demandes paradoxales, insatisfactions et besoins, prégnance émotionnelle...)

L'entretien en médiation familiale :

Distinction entre : litige et conflit, négociation sur compromis et négociation raisonnée
Une communication inter-personnelle à la fois axée sur la recherche de solutions et sur la préservation du lien.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et pratiques. Exercices. Échanges ; Mises en situation à partir de cas apportés par les stagiaires et l'intervenante. Évaluation dynamique.

INTERVENANTE

Ghylene COMBA, Médiatrice pénale et familiale

Nombre de stagiaires	12
Durée	4 jours
Coût Adhérent	742 [€]
Non adhérent	890 [€]



DE LA MISE EN ŒUVRE À L'ANIMATION DES GROUPES DE PAROLE POUR LES AUTEURS DE VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

Les auteurs de violences au sein du couple peuvent présenter quelques caractéristiques communes qui mettent en échec la prise en charge individuelle. Comment travailler le passage à l'acte en face à face avec quelqu'un qui ne le reconnaît que partiellement ? Comment gérer le discours victimisant de l'auteur quand il prend toute la place en entretien ?

Le groupe de parole apparaît comme une alternative intéressante à la prise en charge des auteurs de violences au sein du couple car il se révèle efficient en matière de suivi socio éducatif. La construction d'un groupe de parole est périlleuse et nécessite la maîtrise des problématiques liées à cette mesure.

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants disposeront d'une connaissance suffisante pour maîtriser les fondements des 3 points suivants :

- Les spécificités des violences au sein du couple.
- La construction d'un groupe de parole. La définition d'un cadre d'intervention.
- Une méthodologie d'animation de groupe.

PUBLIC

Intervenants socio judiciaires expérimentés, amenés à animer des groupes de parole violences au sein du couple.

CONTENU

Les auteurs de violences conjugales :

Les différents types de violences conjugales.
Les différents profils d'auteurs de violences conjugales.
Les problématiques spécifiques à cette population.

Le travail sur le passage à l'acte (chaîne délictuelle).

La construction du groupe :

L'intérêt et les limites du groupe de parole.

Le cadre d'intervention (objectifs du groupe, thèmes abordés, règles de confidentialité/secret professionnel, les échanges avec les autres professionnels, le choix des animateurs, l'utilisation de supports).

L'évaluation des profils.

Le bilan (évaluation auprès du justiciable, auto-évaluation).

L'animation du groupe :

Les techniques d'animation de groupe.

Les thématiques spécifiques à aborder avec les auteurs de violences conjugales.

Les difficultés rencontrées dans l'animation.

Les mécanismes en jeu pendant le groupe (alliances, répétition de la violence, rapport de l'animateur aux violences conjugales/projections de l'animateur, posture de l'animateur).

Exemples de programme d'une session de groupe.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, méthodes et outils facilitant la mise en œuvre des comportements adaptés. Exercices. Échanges à partir des situations amenées par les participants. Jeux de rôles. Documentation.

INTERVENANTE

Joanna GOURLAN, Psychologue clinicienne

Nombre de stagiaires	12
Durée	2 jours
Coût Adhérent	370 ^c
Non adhérent	444 ^c

1^{ère} session 2016 : Paris, les 9 et 10 mai 2016

Inscriptions sur www.citoyens-justice.fr



DE LA MISE EN ŒUVRE À L'ANIMATION DU STAGE DE CITOYENNETÉ

Le stage de citoyenneté consiste à rappeler les valeurs républicaines de tolérance et de respect de la dignité humaine sur lesquelles est fondée la société. Outre la réflexion suscitée et la remise en question, le stage vise également à favoriser l'insertion sociale du mis en cause.

Au-delà des compétences personnelles nécessaires à la mise en œuvre de la mesure, des compétences techniques, relationnelles et organisationnelles devront également être développées par les intervenants.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Maîtriser le cadre légal du stage de citoyenneté ;
- Organiser et coordonner un stage de citoyenneté, en respectant un cadre, un contenu cohérent, ainsi que la place de chacun ;
- Développer des techniques de constitution et d'animation de groupe ;
- Identifier leurs compétences personnelles, techniques, relationnelles et organisationnelles.

PUBLIC

Intervenants socio judiciaires en fonction ou potentiels, amenés à organiser et conduire des stages de citoyenneté.

CONTENU

Genèse, historique et cadre légal du stage de citoyenneté.

L'habilitation et les conventions.

Réflexion sur le contenu et le choix des intervenants.

Éléments concernant la lutte contre le racisme et les discriminations.

Organisation administrative.

Organisation matérielle.

L'entretien préalable et individuel avec l'intéressé.

Le déroulement du stage de citoyenneté : la constitution du groupe, le cadre, les techniques d'animation, les échanges entre les intervenants et les participants.

Bilan, évaluations et suite du stage de citoyenneté.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La pédagogie repose sur la participation active des stagiaires : mises en situation, jeux de rôles autour des techniques d'animation et de constitution d'un groupe, travaux en sous-groupes, exposés théoriques et pratiques, apports de documents par les participants. Dossier pédagogique.

INTERVENANTE

Isabelle REY, Responsable d'association

Nombre de stagiaires	12
Durée	3 jours
Coût Adhérent	573 [€]
Non adhérent	688 [€]



DE LA MISE EN ŒUVRE À L'ANIMATION DES STAGES DE SENSIBILISATION AUX DANGERS DE L'USAGE DES PRODUITS STUPÉFIANTS « STAGES ILS »

Le stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants aide la personne mise en cause à prendre conscience des conséquences dommageables pour elle et pour autrui. De plus en plus prononcé par les magistrats, le « stage ILS » exige, pour être efficace, une maîtrise suffisante de sa coordination par des professionnels du secteur socio judiciaire.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, outre une initiation aux spécificités de l'addiction, les participants disposeront d'une connaissance suffisante pour maîtriser les fondements des 3 points suivants : - Les techniques d'intervention - La fonction de l'animateur - La méthodologie d'animation.

Les participants seront capables d'appréhender le contexte global en fonction des particularités de la mission afin d'assurer sereinement l'animation du « stage ILS »

PUBLIC

Intervenants socio judiciaires expérimentés, amenés à animer des stages de sensibilisation au risque de produits stupéfiants.

CONTENU

Cadre général du stage ILS :

Cadre d'intervention dans la chaîne pénale, objectifs du stage et modalités d'exécution.

L'animation de groupe :

Les grands principes de la communication ; outils et enjeux ; les postures essentielles.

Les principes de l'intervention :

- Échange et réflexion sur sa propre consommation (espace privé et espace public).
- Le regard porté sur les « consommateurs » et attitude face à ceux-ci. Le groupe : sa fonction, ses limites ; la place des individus dans le groupe. Le rôle et la place de l'animateur : fixer les règles, encadrer le groupe, maîtriser le contenu, régulation, l'animation de l'échange. Évaluer l'intervention auprès du justiciable : outils, questionnaires, entretiens, échanges, réponses aux attentes.



suite

Animer un groupe de parole dans le cadre spécifique des stages ILS :

Ouverture de la session :

- Les convocations et le cadre du stage
- Ouvrir le dialogue avec un test, proposer un schéma d'intervention souple et efficace, considérer l'interlocuteur comme un partenaire actif, responsable de ses décisions et respecté dans son rythme de changement.

L'intervention brève.

L'animation par l'entretien motivationnel.

La préparation au changement de comportement : bâtir la motivation du patient au changement, consolider sa décision et mettre en œuvre les actions pour y parvenir.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Méthode semi directive, mixant apports théoriques et analyses d'expériences. Cas pratiques et mises en situation. Documentation.

INTERVENANTE

Sylvie PHILBERT, Directrice d'établissement

Nombre de stagiaires	12
Durée	2 jours
Coût Adhérent	370€
Non adhérent	444 ^c

1^{ère} session 2016 : Paris, les 27 et 28 juin 2016



INTERVENTION SOCIO ÉDUCATIVE DANS LE CADRE DES MESURES POST SENTENTIELLES

Le secteur associatif peut être sollicité pour mener un accompagnement socio éducatif auprès de personnes bénéficiant d'un sursis avec mise à l'épreuve¹ (SME) ou d'une mesure d'aménagement de peine : placement à l'extérieur, libération conditionnelle, semi-liberté, placement sous surveillance électronique... Ce module de formation doit aider les associations à s'inscrire dans ces mesures et plus largement à mieux connaître l'ensemble des peines et leurs aménagements.

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants auront acquis les connaissances juridiques indispensables pour mener des mesures post sententielles pouvant leur être confiées.

Appréhender la spécificité et les savoir-faire de l'accompagnement socio éducatif dans un cadre judiciaire.

PUBLIC

Professionnels appelés à mener un accompagnement socio éducatif dans le cadre du SME et des aménagements de peine(s).

CONTENU

Notions de base de droit pénal.
Organisation judiciaire et chaîne pénale.
Bref historique des mesures (PE, SME, LC, semi liberté, bracelet électronique...).
Cadre légal de ces mesures.

Réformes récentes et projets de lois en cours.
Relations avec magistrats, services pénitentiaires et autres partenaires.
Cadre déontologique des mesures.

Approche sur les entretiens et les écrits.
Spécificité de l'accompagnement socio éducatif dans le cadre des mesures post sententielles.

Impact des mesures sur la personne.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Méthodes actives. Apports didactiques. Mises en situation. Échanges en sous-groupes. Documentation.

1. En application de la loi du 4 avril 2006 et de l'arrêté du 10 juillet 2008.

INTERVENANTE

Nathalie BOURGUET, Juriste

Nombre de stagiaires	12
Durée	2 jours
Coût Adhérent	382 [€]
Non adhérent	458 [€]



SURSIS AVEC MISE À L'ÉPREUVE

La loi du 4 avril 2006 et la loi du 9 juillet 2010 donnent la possibilité au Juge de l'Application des Peines de confier le suivi de la mesure SME à une association dès lors que celle-ci a été préalablement mandatée dans le cadre du contrôle judiciaire socio éducatif.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables de : Cerner les particularités du sursis avec mise à l'épreuve parmi les peines susceptibles d'être prononcées. Maîtriser les fondements de la mesure ; acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour l'exercer. Déterminer le cadre de travail entre le JAP et l'association.

PUBLIC

Professionnels du secteur socio judiciaire expérimentés se voyant confier des mesures de sursis avec mise à l'épreuve, ayant préalablement suivi le module « Intervention socio-éducative dans le cadre des mesures post sententielles ».

CONTENU

Présentation de l'Application des Peines : Présentation du SME. Textes de référence, sens de la peine, définition et conditions d'octroi, rôle du Juge de l'Application des Peines.

Le cadre légal de la mesure :

Rappel de l'obligation du lien CJSE - SME associatif : légitimité du secteur associatif, le mandatement par le JAP. Les obligations du SME.

Les attentes du JAP : Le contrôle du respect des obligations générales et particulières. L'accompagnement socio éducatif. L'individualisation de la mesure. Peines multiples - suspension du SME.

Organisation du partenariat :

La création d'un protocole ad'hoc. Les articulations possibles avec le SPIP.

L'intervention associative :

Les recommandations de Citoyens et Justice. Faire valoir les compétences du secteur associatif auprès des magistrats.

Modalités de mise en œuvre :

Organisation du service et outils de communication : permanence, convocation, ...
La prise en charge de la personne : l'accompagnement social, éducatif, psychologique...
CJSE/SME : continuité de l'intervention mais changement de mandat.
Méthodologie des entretiens professionnels.
Peines multiples et partenariat avec le SPIP.
Les écrits : les rapports à remettre au JAP.
Gestion des incidents. Prolongation du délai d'épreuve, révocation de la mesure et dessaisissements.
L'évaluation de l'intervention avec le magistrat.
Le paiement de la mesure.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Échanges, apports théoriques et méthodologiques. exercices pratiques. Documentation.

INTERVENANTES

Angélique HEIDSIECK, Magistrate
Odile DESQUIRET, Directrice Pôle Socio-judiciaire

Nombre de stagiaires	12
Durée	2 jours
Coût Adhérent	382€
Non adhérent	458€



PROCÉDURE PÉNALE ET CADRE DE LA MESURE DE PLACEMENT À L'EXTÉRIEUR

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les intervenants socio judiciaires seront capables de conforter leurs connaissances juridiques liées à la mesure de placement à l'extérieur.

Maîtriser les spécificités de l'accompagnement socio éducatif dans le cadre des mesures d'aménagement de peine et plus particulièrement du placement à l'extérieur.

PUBLIC

Intervenants socio judiciaires exerçant ou appelés à exercer des mesures de placement à l'extérieur.

CONTENU

Le sens de la peine dans le cadre de l'aménagement de peine.

Les modalités d'aménagement de peine :
Les différentes mesures d'aménagement de peine.

Succession des mesures dans le temps et notamment le PE comme mesure probatoire d'une libération conditionnelle.

Procédure pénale :

Le justiciable dans la chaîne pénale.
Conditions d'éligibilité.

Saisines et procédures d'instruction.

Cadre de la mesure et cadre d'exécution des peines :

Présentation et définition des mesures.

Historique et définition du placement à l'extérieur : texte d'orientation et influence du secteur associatif.

Les textes de référence et l'évolution de la mesure à travers les grandes orientations pénales (orientation Perben 2, réforme de l'application des peines, loi pénitentiaire...).

Adaptation et reconstruction des modes

opérateurs.

Les courtes peines et les longues peines.

Les différentes modalités d'exécution de cette mesure d'aménagement de peine.

Le placement à l'extérieur sous surveillance ou sans surveillance.

Le placement à l'extérieur comme alternative à l'incarcération.

Rôle et fonction des intervenants :

Mise en œuvre du PE et spécificité de l'intervention du secteur associatif.

Configuration de l'activité de placement à l'extérieur dans les services.

Intérêt de l'accompagnement de la personne, la spécificité de l'accompagnement socio éducatif dans un cadre judiciaire.

Mise en place et pérennisation de partenariat.

Le JAP - Les CPIP - La DISP - Le directeur de la maison d'arrêt - Le Parquet - Les travailleurs sociaux des associations - L'avocat - Le SPIP.
Cahier des charges et conventionnement par l'administration pénitentiaire.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, textes de lois, documentation.

Préconisations de Citoyens et Justice.

INTERVENANTS

Christian FOURNIER, Directeur d'établissement
Myriam DE-CROUY-CHANEL, Magistrate

Nombre de stagiaires	12
Durée	2 jours
Coût Adhérent	382 [€]
Non adhérent	458 [€]



CONNAÎTRE LES PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE, LEUR STATUT, AINSI QUE LES DISPOSITIFS DE PRISE EN CHARGE SOCIO-JUDICIAIRE

Tout professionnel de l'action sociale et/ou de l'insertion par l'activité peut être amené à intervenir auprès des personnes placées sous main de justice. La spécificité de ce public nécessite une connaissance précise du dispositif judiciaire en vigueur et des contraintes qui « pèsent » sur l'accompagnement.

OBJECTIFS

Les professionnels de l'insertion seront en capacité de :

- Situer les acteurs et les mesures judiciaires dans la chaîne pénale
- Identifier les contraintes qui s'imposent à la personne suivie
- Adapter la prise en charge socio professionnelle dans le cadre d'un atelier et chantier d'insertion

PUBLIC

Professionnels de l'action sociale et de l'insertion par l'activité économique

CONTENU

I. L'aménagement des peines

Brève présentation de la justice pénale

Le principe de l'aménagement des peines

Les divers moments de l'aménagement des peines Les juridictions de jugement ; Juridictions de l'application des peines et cadre procédural : Le Juge d'Application des Peines, le Tribunal d'Application des Peines

Les autres acteurs : le Procureur de la République, le service pénitentiaire d'insertion et de probation

Les diverses mesures d'aménagement des peines

La semi-liberté, le placement à l'extérieur (PE), le placement sous surveillance électronique, la libération conditionnelle...

Les conditions d'octroi

Conditions de délai – Conditions d'activités – Les obligations et interdictions possibles –

Les recours – La fin de la mesure – Fin de peine – Accès à une autre mesure – Révocation

II. Le placement à l'extérieur Le PE sous surveillance continue de l'Administration Pénitentiaire (notion de corvées extérieures)

Le PE sans surveillance continue de l'Administration Pénitentiaire

Les conditions d'octroi, conditions de délai, condition d'activités, les structures de placement à l'extérieur

Les divers types d'activités possibles

La préparation du projet (le CPIP, le travailleur social, l'association d'accueil)

Le suivi socio-éducatif et le contrôle de la mesure :

- Le rôle de l'association, sa place, ses contraintes...
- Les dispositifs d'insertion et d'hébergement dans lesquels évoluent les associations
- La prise en charge du condamné par l'association dans la préparation à la sortie et après
- La mise en place d'une dynamique partenariale

Les incidents et la gestion des incidents

La fin du placement à l'extérieur

Les conditions requises pour être conventionné par l'Administration Pénitentiaire

METHODES PEDAGOGIQUES

Méthodes actives – Apports didactiques – Échanges – Documentation.

INTERVENANTS

Christian FOURNIER, Directeur d'établissement
Magistrat selon disponibilité

Nombre de stagiaires	12
Durée	2 jours
Non adhérent	452€



L'ENTRETIEN MOTIVATIONNEL UN OUTIL FAVORISANT LA DÉSISTANCE

La prise en charge des justiciables opposants et/ou récidivistes peut mettre à mal l'accompagnement des professionnels du domaine socio-judiciaire. Comment faire pour favoriser une alliance de travail et favoriser la désistance ?

Les études menées sur le processus de « désistance » mettent en évidence les facteurs sur lesquels s'appuyer en vue de favoriser le changement de comportement des justiciables ; ces études viennent également interroger la posture de l'intervenant dans l'accompagnement proposé. A ce sujet, l'entretien motivationnel peut être utilisé comme une méthode d'intervention spécifique, qui favorise l'émergence de la motivation au changement et permet aux justiciables de devenir acteurs de leur propre changement.

Cette formation permettra aux professionnels de trouver des outils concrets pour engager un processus permettant au justiciable de construire un projet d'avenir.

OBJECTIFS

Les participants disposeront d'une connaissance suffisante pour maîtriser les fondements suivants :

- Le concept de désistance
- Les thématiques à prendre en compte pour favoriser le changement
- Le cadre d'intervention
- Les styles relationnels
- Les outils de l'entretien motivationnel

PUBLIC

Intervenants socio-judiciaires, éducateurs

spécialisés, assistants sociaux, psychologues, médecins, juristes, en charge d'accompagner des justiciables dans le cadre d'une mesure sociale et/ou judiciaire.

CONTENU

Les représentations du côté du délinquant/criminel

Les facteurs intervenant dans la désistance

Le difficile processus de changement

La posture du professionnel dans l'accompagnement

L'esprit de l'entretien motivationnel : référentiel théorique

Explorer l'ambivalence : les avantages et inconvénients du changement

Amener le justiciable à trouver ses propres motivations pour changer

Les outils pour faire émerger la motivation au changement

Gérer les résistances : comment réagir ? comment les éviter ?

Renforcer l'engagement au changement : du discours à l'action concrète.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Méthode semi directive, mixant apports théoriques et mises en situation.

INTERVENANTE

Aurélia CROIZER, Psychologue clinicienne

Nombre de stagiaires	12
Durée	3 jours
Coût Adhérent	557 [€]
Non adhérent	668 [€]

1^{ère} session 2016 : Paris, les 20, 21 et 22 juin 2016

Inscriptions sur www.citoyens-justice.fr



ENTRETIEN EN MILIEU JUDICIAIRE pré ou post sententiel

Bien qu'il soit l'outil de base des mesures d'enquêtes (rapides, POP, de personnalité) ou de suivis (CJSE, réparation pénale, aménagement de peine, sortie de détention, SME, contrainte pénale, etc...), l'entretien reste souvent un exercice difficile, même pour les professionnels confirmés.

De l'efficacité de ce travail d'entretien, dépendent : la relation établie avec les personnes rencontrées, les résultats de l'investigation ou de l'accompagnement ainsi que la qualité des écrits transmis aux magistrats et divers partenaires.

C'est pourquoi Citoyens et Justice propose ici une méthodologie de travail visant à une plus grande aisance des praticiens dans la conduite de ces entretiens spécifiques à l'intervention socio-éducative dans le cadre pénal.

Nous incitons vivement à compléter cette formation par « Les écrits dans le cadre du mandat pénal ».

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables d'utiliser les techniques d'entretiens permettant d'atteindre leurs objectifs de travail.

PUBLIC

Toute personne conduisant des entretiens en milieu judiciaire : praticien débutant ou confirmé.

CONTENU

- Analyse des divers cadres d'intervention des participants : quelles en sont les opportunités, les contraintes ?
- Les objectifs de l'entretien diffèrent des objectifs globaux de la mission.
- Préparation et gestion du temps de la rencontre.
- Ouverture de l'entretien, explication de la

mission, mise en mots de la transgression reprochée.

- Techniques d'interview : écouter, observer, évaluer les besoins, prendre des notes.
- Techniques de résolution de problème et de recadrage.
- Penser à dire ce qui va bien, oser dire ce qui va moins bien : dans quels cas et comment ?
- Gestion des comportements difficiles : passivité, agressivité, manipulation.
- Faire réfléchir la personne à la transgression reprochée, la prise en compte de la victime, le rapport à la loi, sa stratégie de vie...
- Comment travailler avec les résistances de l'interlocuteur (initiation à l'entretien motivationnel)
- Quels mots utiliser pour orienter une personne vers un psychiatre ou un psychothérapeute ?
- Impact du discours et des comportements du travailleur social, (intervenant socio judiciaire, CPIP) pendant l'entretien : prise en compte des représentations et émotions des interlocuteurs.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports méthodologiques et théoriques.

Jeux de rôles, analyse en commun.

Documentation et conseils de progrès individualisés.

INTERVENANTE

Annick CESSANS, Psychologue clinicienne

Nombre de stagiaires	11
Durée	3 jours
Coût Adhérent	557 [€]
Non adhérent	668 [€]



LES ÉCRITS DANS LE CADRE DU MANDAT PÉNAL

Cette formation propose une méthodologie d'écriture ainsi qu'une réflexion prenant en compte le contexte d'intervention ainsi que la déontologie des participants.

Nous recommandons d'avoir suivi au préalable la formation « Entretien en milieu judiciaire pré ou postsententiel ».

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables d'utiliser les méthodes et outils permettant de remettre des rapports au pénal (CJSE de courte ou longue durée, enquêtes POP, sociales et de personnalité, SME, placements extérieurs) conformes au cadre légal, à la demande des magistrats et aux choix déontologiques définis dans les équipes et par notre mouvement.

PUBLIC

Tout intervenant ayant des écrits à rédiger et à transmettre aux magistrats.

CONTENU

- L'écriture est une stratégie professionnelle.
- Qu'est-ce qui différencie les écrits d'enquêtes (POP, personnalité) de ceux des mesures d'accompagnement (CJSE, SME...)?
- Les critères de qualité des écrits professionnels.
- La prise de notes comme outil d'accompagnement.
- Des écrits synthétiques n'excluent pas la pertinence de l'analyse.
- Les messages essentiels de l'écrit, un plan adapté au contenu du rapport.

- Une technique rédactionnelle qui facilite la lecture.
- Faire apparaître la personne concernée par l'écrit dans sa dynamique particulière, sans la stigmatiser.
- Une présentation au service de la lecture ; le travail avec le secrétariat.
- La relecture permet de prendre la distance nécessaire par rapport aux situations traitées.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Travaux de lecture et d'écriture/réécriture en sous-groupes.

Échanges en grand groupe.

Apports de méthodes et d'outils.

Documentation.

Il sera demandé à chaque participant d'envoyer à Citoyens et Justice, trois semaines avant la formation, un écrit professionnel qui pourra être retravaillé en formation.

INTERVENANTE

Annick CESSANS, Psychologue clinicienne

Nombre de stagiaires	11
Durée	4 jours
Coût Adhérent	742 ^e
Non adhérent	890 ^e

ETRE GARANT DES ÉCRITS PROFESSIONNELS DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

Les travailleurs sociaux intervenant dans le cadre de la protection de l'enfance ou auprès de la justice pénale « majeurs » produisent des écrits complexes engageant leur responsabilité. Ils expriment souvent, dans le cadre des formations aux écrits professionnels, les difficultés liées à un « manque de temps » et à un « sentiment de solitude » au moment de la rédaction de leurs rapports. Parfois, le sens et la pertinence de la relecture par la hiérarchie sont interrogés. Cette formation se veut être un temps d'échange et d'élaboration collective des chefs de service pour lesquels la relecture est un acte managérial fort auprès de leur équipe.

OBJECTIFS

Connaître la méthodologie d'écriture proposée aux travailleurs sociaux.
Penser l'organisation de travail pour soutenir l'écriture de l'équipe.
Être en capacité de faire un retour de sa relecture en préservant une relation apaisée et stimulante avec ses collaborateurs.

PUBLIC

Chefs de service en charge de relire les écrits professionnels de leurs collaborateurs.

CONTENU

- Les multiples enjeux des écrits professionnels : l'autorité judiciaire ou administrative est évidemment destinataire des écrits produits par les services. Cependant, la loi de 2002 a réinscrit l'usager comme lecteur pleinement légitime et a également réhabilité l'écriture dans le travail auprès de celui-ci.
- Rappel synthétique des incontournables de la méthodologie proposée aux travailleurs sociaux : concevoir l'écriture comme une stratégie professionnelle.
- Mise en place d'une organisation qui facilite le travail d'écriture des travailleurs sociaux.

- Mettre l'écriture au cœur de la pratique professionnelle auprès des usagers.
- L'élaboration clinique collective - moment institutionnel d'intersubjectivité et de pluridisciplinarité - est la condition pour que l'écrit soit professionnel et non pas personnel. Comment articuler l'analyse réalisée par l'équipe lors des réunions de synthèse et la rédaction des rapports par l'éducateur référent ?
- Relecture et légitimité du chef de service.
- Définir clairement les critères de qualité des rapports dans une dimension de partage avec l'équipe.
- Relecture, communication et position gagnant-gagnant du chef de service.
- Comment éviter des relations conflictuelles lors des retours faits aux travailleurs sociaux sur leurs écrits ?
- Comment ne pas « faire à la place » mais rester à sa place d'encadrant (dans le « faire faire ») ?
- Comment faire progresser ses collaborateurs dans le cadre d'une relation négociée ?

MÉTHODES PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques actives :
- Co-construction des critères de qualité des rapports produits dans les divers services représentés
 - Apport de concepts et d'outils
 - Définition par chacun des axes de progrès concernant sa stratégie managériale avec son équipe
 - Dossier pédagogique.

INTERVENANTE

Annick CESSANS, Psychologue clinicienne

Nombre de stagiaires	11
Durée	2 jours
Coût Adhérent	370€
Non adhérent	444€



LES ENTRETIENS DU TRAVAILLEUR SOCIAL DANS LE CADRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

L'entretien est un moment essentiel du métier de travailleur social car il conditionne la qualité des relations que ce dernier va nouer avec les familles et les mineurs.

Si les techniques de bases ont été acquises en formation initiale, la pratique quotidienne peut conduire les praticiens à entrer dans des habitudes peu efficaces. De plus, certains entretiens (recadrage, recherche d'accord en cas de conflits dans la famille...) supposent d'utiliser des techniques spécifiques pour atteindre ses objectifs. Enfin, certains contextes (ex : ordonnance du juge des enfants) supposent de mettre en œuvre des stratégies d'alliance avec des sujets qui peuvent vivre la rencontre comme une contrainte. Citoyens et Justice propose ici une méthodologie de travail visant à développer l'aisance dans la rencontre avec les usagers.

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de définir le type d'entretien adapté à l'objectif éducatif - maîtriser les méthodes favorisant la progression de la relation - développer une meilleure mobilisation de leurs capacités d'écoute, d'expression et d'analyse - améliorer leur performance par un apprentissage pratique.

PUBLIC

Travailleurs sociaux intervenant :

- Dans le cadre de la protection de l'enfance (MJIE, AEMO, AED).
- Dans le champ du soin (SESSAD, maisons d'enfants, IME, ITEP...).

CONTENU

- La situation d'entretien et ses spécificités.
- Les objectifs de l'entretien différents des objectifs globaux de la mission.
- Organiser son travail : articuler préparation et bilan de l'entretien à l'élaboration ultérieure de ses écrits au magistrat, au Conseil Général ou à la MDPH...

- Avantages et difficultés de la co-intervention.
- Les phases de l'entretien ; l'importance d'une ouverture bien conduite.
- Informer pour être compris : expliquer son cadre et ses modalités d'intervention à ses interlocuteurs.
- Comment travailler avec les résistances de l'interlocuteur (initiation à l'entretien motivationnel)
- Les techniques d'interview dans le cadre des missions d'évaluation et d'accompagnement, prendre des notes en restant disponible pour son interlocuteur.
- Définition des objectifs d'intervention avec la famille (DIPC).
- La méthodologie de résolution de problème : travailler un projet avec la personne sans se positionner en « Sauveur ».
- Dans quels cas et comment soutenir son interlocuteur ?
- Penser à valoriser la personne, savoir formuler une critique pour qu'elle soit prise en compte.
- Savoir poser des limites, refuser une demande, conduire un entretien de recadrage.
- Gérer les comportements difficiles : passivité, agressivité, manipulation.
- Conduire l'entretien avec les membres de la famille lorsqu'ils sont en conflit.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exercices. Simulations (vidéo facultative) des différents types d'entretiens, analyse en commun. Exposés théoriques et méthodologiques. Documentation et conseils de progrès individualisés.

INTERVENANTE

Annick CESSANS, Psychologue clinicienne

Nombre de stagiaires	11
Durée	3 jours
Coût Adhérent	557€
Non adhérent	668€

LES ÉCRITS PROFESSIONNELS DU TRAVAILLEUR SOCIAL EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Les écrits des travailleurs sociaux sont évalués par les mandants et les partenaires des services de protection de l'enfance qui, à travers ce rendu se font ainsi une image de la qualité des prestations de l'institution. Aussi le travail d'écriture constitue-t-il un enjeu fort. Or, les praticiens ont parfois le sentiment que le temps – important – consacré à la rédaction de leurs notes et rapports est pris au détriment de l'écoute ou du suivi éducatif auprès des sujets concernés. C'est pourquoi Citoyens et Justice propose une méthodologie permettant d'articuler conduite d'entretien, analyse de la situation et écriture afin d'envisager l'écrit comme un outil important pour les sujets concernés par la mesure et précieux pour les destinataires.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables d'interroger leurs écrits et les optimiser. A partir d'une réflexion sur les fonctions et enjeux des écrits, connaître une méthodologie d'écriture au service de la stratégie du rédacteur qui prenne en compte la spécificité des pratiques, la déontologie des participants et qui valorise le professionnalisme du service.

PUBLIC

Travailleurs sociaux intervenant auprès de mineurs et de leur famille.

CONTENU

- **Les critères de qualité des écrits professionnels.**
- **Écrire est une stratégie :**
 - Formulation des objectifs des écrits produits par les participants dans le cadre de leur(s) mission(s).
 - Identifier les conclusions, préconisations ou demandes que le travailleur social et

l'équipe proposent à leur lecteur (la stratégie du rédacteur).

- Pour être lu, savoir se montrer synthétique.
- **Une méthodologie facilitant l'écriture :**
 - Déterminer les messages essentiels de son texte en s'appuyant sur le matériel obtenu lors du suivi et des entretiens.
 - Veiller à la cohérence de ces messages par rapport à la conclusion et à la proposition faite au destinataire (JE, Conseil Général, MDPH...).
 - Élaborer un plan adapté, rédiger des titres pertinents.
 - Utiliser un style qui facilite la lecture.
 - Comment écrire ce qui est difficile pour éviter toute connotation de jugement de valeur.

• Organisation de travail et écriture :

- S'appuyer sur la prise de notes, les comptes rendus, le travail avec l'équipe en réunion de synthèse.
- Présenter l'écrit, savoir travailler en lien avec le secrétariat.
- La relecture : une étape nécessaire de validation de l'écrit.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Travaux de lecture et d'écriture/réécriture en sous-groupes. Échanges en grand groupe. Apports de méthodes et d'outils. Documentation.

INTERVENANTE

Annick CESSANS, Psychologue clinicienne

Nombre de stagiaires	11
Durée	4 jours
Coût Adhérent	742€
Non adhérent	890€



MJIE : RÉDIGER LES RAPPORTS DE L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

La mesure judiciaire d'investigation éducative génère fréquemment, dans les équipes expérimentées en enquête sociale ou IOE, un questionnement sur leur pratique : comment gagner en rapidité tout en conservant une prestation de qualité auprès des sujets comme de l'institution judiciaire ?

Citoyens et Justice propose de définir en commun des méthodes permettant de gagner en temps de réalisation et de créer - si nécessaire - de nouvelles trames de rapports.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants auront élaboré des outils leur permettant de rédiger des écrits :

- répondant aux exigences de la MJIE comme à leurs compétences et déontologie.
- qui soient synthétiques et qui mettent en valeur leur analyse de la situation familiale et les propositions faites au magistrat.
- qui valorisent le professionnalisme de l'équipe.

PUBLIC

Travailleurs sociaux et psychologues exerçant la MJIE.

CONTENU

Différenciation du cadre d'intervention de la MJIE de celui des mesures précédemment exercées

- Déterminer le contenu du rapport en s'appuyant sur les éléments précisés par la loi : similitudes / différences avec celui de l'enquête sociale ou d'IOE ?

Élaboration d'un nouveau plan qui :

- Permet au lecteur de se repérer aisément dans sa recherche de l'information.
- Intègre le travail spécifique des psychologues.
- Évite les redondances inutiles.

Pour être lu, savoir se montrer synthétique / pour être compris, simplifier son style.

Pour répondre aux critères de qualité d'un rapport d'aide à la décision, commencer l'écriture suppose d'avoir une vision globale de ce qui est pertinent de signifier au lecteur pour ensuite l'étayer dans le corps du texte :

- Identifier quelles sont les préconisations que le travailleur social et l'équipe, après analyse de la situation, soumettent au magistrat (qui, nous le savons, commence sa lecture des rapports par la fin).
- Déterminer les messages essentiels du rapport qui argumentent les propositions évoquées ci-dessus.
- Savoir différencier l'essentiel de l'accessoire : comment éliminer toutes les informations superflues sans omettre ce qui est important ?
- Les 2 niveaux de l'écrit : le matériel, l'analyse.
- L'effort du spécialiste : renoncer à son vocabulaire métier.

suite

Écriture et organisation de travail

- Quels outils utiliser au moment d'écrire le rapport (prise de notes, comptes rendus d'entretiens ou de visites, notes prises lors de la réunion de synthèse... ?)
- Comment articuler les temps d'entretien, les moments d'élaboration et de rédaction ?
- La procédure de relecture.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques actives faisant appel à l'expérience des participants :

- Réflexion du groupe sur sa vision de l'intervention en MJIE.
- Création en commun des nouveaux outils dont veulent se doter les professionnels (par exemple : élaboration d'une trame de rapport considérée comme un support à la rédaction et non comme un carcan intangible).
- Brefs rappels méthodologiques.
- Lecture et réécriture d'un ou deux rapports.
- Dossier pédagogique.

INTERVENANTE

Annick CESSANS, Psychologue clinicienne

Nombre de stagiaires	11
Durée	3 jours
Coût Adhérent	557 [€]
Non adhérent	668 [€]

L'ORAL AUX ASSISES ET AUPRÈS DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Après le travail d'investigation et la rédaction du rapport d'enquête de personnalité ou à l'issue de la mission d'accompagnement dans le cadre du contrôle judiciaire socio éducatif, le professionnel peut être appelé à témoigner lors du procès d'Assises comme auprès du Tribunal Correctionnel. Cet exercice difficile nécessite de l'assurance et un savoir-faire spécifique en matière de prise de parole en public.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables de construire un discours pertinent conforme au cadre et de l'exposer pour qu'il soit pris en compte.

Cette formation permettra aux enquêteurs de personnalité et contrôleurs judiciaires de gagner en aisance et d'améliorer leur expression orale.

PUBLIC

Enquêteurs de personnalité en fonction ayant réalisé au moins une enquête de personnalité.
Contrôleurs judiciaires.

CONTENU

- Analyse du cadre légal et du contexte du témoignage aux Assises et en Correctionnel.
- La construction d'un exposé fidèle aux idées clés du rapport d'enquête de personnalité ou de CJSE.

- L'expression orale (théorie et pratique).
- Éléments pour gérer le trac.
- Comment réagir aux tentatives de déstabilisation.
- Entraînement à l'exposé.
- Analyse de la prestation de chaque participant.
- Conseils d'amélioration individualisés.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Jeux de rôles : présentation de l'exposé et réponses aux questions simulées du Président, de l'Avocat Général et de l'Avocat de la Défense.

Travail vidéo.

Apports méthodologiques et documentation.

Il sera demandé à chaque participant d'apporter deux exemplaires d'une même enquête de personnalité ou d'un même rapport final de CJSE afin de construire son exposé.

INTERVENANTE

Annick CESSANS, Psychologue clinicienne

Nombre de stagiaires	8
Durée	3 jours
Coût Adhérent	611 [€]
Non adhérent	733 [€]

1^{ère} session 2016 : Paris, les 6, 7 et 8 juin 2016

Inscriptions sur www.citoyens-justice.fr



L'ORAL DU TRAVAILLEUR SOCIAL DANS LE CADRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

En intervention éducative, les travailleurs sociaux présentent leur analyse et leurs recommandations lors des audiences du juge des enfants. Dans ce cadre, il leur arrive d'être quelque peu « malmenés » par les avocats ou mis en difficulté par les membres de la famille.

De plus en plus fréquemment convoqués aux Assises, ils rendent compte de leur travail avec les mineurs et leur famille. Ces témoignages supposent de développer de nouvelles compétences en matière d'exposé en public.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables de construire et tenir un discours permettant de soutenir les analyses et propositions présentées au juge des enfants et à la famille / de témoigner aux Assises.

Acquérir l'assurance nécessaire aux travailleurs sociaux et leur permettre de :

- Gérer d'éventuelles déstabilisations.
- Améliorer son expression orale.

PUBLIC

Travailleurs sociaux intervenant auprès de mineurs et de leur famille.

CONTENU

- Cadre légal et contexte de l'intervention orale pendant l'audience aux Assises.
- Spécificités de l'intervention dans le cabinet du juge des enfants.
- Construire un exposé adapté, définir le cœur du message.

- Utiliser des techniques permettant d'être compris par des auditeurs dont les places et les enjeux sont différents.
- Théorie et pratique de la prise de parole en public.
- Éléments pour gérer le trac.
- Comment réagir aux tentatives de déstabilisation, aux situations inattendues.
- Échange sur les positions déontologiques des participants.
- Analyse de la prestation de chaque participant et conseils d'amélioration individualisés.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Jeux de rôles : présentation par chaque participant de son analyse et de ses propositions, réponses aux questions/interventions du juge, de la famille et de l'avocat (joués par d'autres participants).

Travail vidéo et analyse en commun.

Apports théoriques et documentation.

Il sera demandé à chaque participant d'apporter deux exemplaires d'un même rapport relatif à un suivi réalisé auprès d'un mineur et de sa famille.

INTERVENANTE

Annick CESSANS, Psychologue clinicienne

Nombre de stagiaires	8
Durée	3 jours
Coût Adhérent	611 [€]
Non adhérent	733 [€]



GÉRER SON STRESS EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Les évolutions législatives, les changements de l'organisation du travail, une charge de travail souvent conséquente, des relations avec des publics difficiles et/ou les modifications du métier génèrent parfois des tensions chez les professionnels du travail social. Cette formation propose une réflexion permettant de prendre du recul par rapport à son quotidien ainsi que des méthodes permettant de gérer son stress.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

Comprendre l'importance et la variété des réactions de chacun face aux situations stressantes.

Utiliser les méthodes proposées afin de mettre au point une stratégie de gestion du stress correspondant à leur profil.

PUBLIC

Travailleurs sociaux auprès de familles ou de mineurs en difficulté comme auprès de sujets présentant un handicap, intervenants socio judiciaires, conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, personnes chargées d'accueil du public.

CONTENU

Comprendre les mécanismes, causes, signes et conséquences du stress.

Etablir les profils de réponse aux situations stressantes.

Acquérir des techniques de ressourcement et de gestion des émotions.

Développer la confiance en soi : identifier les éléments qui fondent la confiance en soi, qui alimentent le stress ou permettent de le limiter.

Comprendre les conséquences de nos croyances sur la gestion de notre temps, savoir

se situer dans le processus du changement. Acquérir des techniques pour gérer le stress relationnel :

- Ne pas entrer ou sortir des relations infructueuses par les transactions positives.
- S'autoriser à poser une demande, opposer un refus, exprimer son mécontentement, formuler une critique constructive.
- Repérer et sortir des tensions interpersonnelles et des conflits.
- Travailler avec la passivité, la manipulation, l'agressivité d'autrui.

Décider d'une stratégie d'utilisation des outils proposés pour mieux gérer le stress : quelles questions se poser ?

Rédiger son objectif de façon positive, les moyens pour l'atteindre et les éléments permettant d'évaluer les résultats.

Ne seront pas traitées ici les difficultés – qui peuvent stresser les intervenants – relevant de la clinique (troubles de la personnalité, toxicomanie, transgressions sexuelles...) ou de la méthodologie de conduite d'entretiens.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Questionnaires d'évaluation des réactions au stress.

Exercices en binômes et sous-groupes, échanges en grand groupe.

Apports théoriques et méthodologiques. Documentation.

INTERVENANTE

Annick CESSANS, Psychologue clinicienne

Nombre de stagiaires	11
Durée	3 jours
Coût Adhérent	557[€]
Non adhérent	668[€]

ACCUEILLIR UN PUBLIC EN DIFFICULTÉ

Les professionnels chargés de l'accueil dans les services judiciaires, reçoivent un public diversifié. Ils doivent souvent gérer des usagers qui - vivant des situations personnelles difficiles - sont déstabilisés, tolèrent mal la frustration (ex : supportent mal d'attendre) et peuvent parfois se montrer agressifs.

Conduire une relation de qualité avec le public suppose généralement de :

- Bien connaître l'organisation et le fonctionnement du service que l'on représente.
- Posséder des techniques métiers.
- Être capable d'adapter son comportement pour gérer l'aléatoire dans la communication.
- Être désireux de rendre service tant au public qu'aux autres professionnels du service.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants sauront identifier les responsabilités en matière d'accueil, mais aussi les limites à la relation qu'impose leur fonction.

Développer les savoir-faire de base pour informer, faire patienter, orienter... le public.

Être en capacité d'utiliser des techniques de communication adaptées aux divers comportements et situations.

Connaître des méthodes pour gérer leurs émotions et prendre du recul en situation.

PUBLIC

Tout personnel administratif en situation de premier accueil.

CONTENU

- Identification des difficultés rencontrées dans son rôle d'accueillant.
- Qu'est-ce que communiquer ? Pourquoi est-ce nécessaire d'utiliser des méthodes pour établir un échange de qualité et gagner du temps ?

- Utiliser les techniques d'écoute permettant d'apporter une réponse efficace.
- Accueillir de façon professionnelle.
- Spécificités et pratiques de l'accueil téléphonique.
- Les attitudes et comportements qui facilitent l'échange.
- Savoir reconnaître son interlocuteur pour faciliter l'échange.
- Faire patienter dans la salle d'attente : montrer calme et fermeté.
- Poser des limites ou un refus / annoncer les nouvelles déplaisantes pour l'interlocuteur / traiter les réclamations et les mécontentements.
- Gérer les situations difficiles : usagers « inquiétants » (alcoolisés, souffrant de pathologie mentale, etc...).
- Maîtriser son stress face à l'agressivité.
- Savoir repérer rapidement les signes précurseurs de l'agression physique / connaître les techniques permettant de se mettre en sécurité.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Jeux de rôles à partir des situations apportées par les participants.

Exercices individuels et en sous-groupes.

Apports de méthodes, d'outils et de conseils personnalisés facilitant la mise en œuvre de comportements adaptés. Documentation.

INTERVENANTE

Annick CESSANS, Psychologue clinicienne

Nombre de stagiaires	12
Durée	4 jours
Coût Adhérent	742 [€]
Non adhérent	890 [€]

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES PUBLICS EN LIEN AVEC LA JUSTICE

Les travailleurs sociaux du secteur public ou associatif du champ social ou médico-social en milieux ouverts ou fermés reçoivent de plus en plus d'usagers connaissant ou ayant connu des « démêlés », à des degrés divers, avec la justice.

Ces professionnels doivent appréhender le cadre judiciaire afin de pouvoir accompagner les personnes dans leurs démarches et les orienter, si nécessaire, vers les services compétents en ayant repéré les différents acteurs de la chaîne pénale et leurs missions afin de travailler en complémentarité.

OBJECTIFS

- A l'issue de la formation, les participants :
- connaîtront les bases du droit pénal et de l'organisation judiciaire. Il est nécessaire qu'ils se familiarisent avec l'ensemble des mesures socio-judiciaires et qu'ils connaissent les différents partenaires notamment de la justice.
 - auront acquis les connaissances et le vocabulaire juridiques indispensables pour accompagner des personnes en prise avec la justice.
 - distingueront la spécificité et le savoir-faire de l'accompagnement socio-éducatif dans un cadre judiciaire.
 - identifieront les acteurs de la chaîne pénale et leurs missions.

PUBLIC

Travailleurs sociaux du secteur public (Conseils généraux, CCAS, services politique de la ville ...) ou du secteur privé (associations),

du champ social, médico-social, ou de l'intervention, exerçant dans différents services de milieux ouverts ou fermés (service d'accompagnement social, santé, logement, chantiers d'insertion, CHRS...).

CONTENU

- Notion de base de droit pénal
- Organisation judiciaire et chaîne pénale
- Information générale sur les mesures socio-judiciaires
- Cadre déontologique des mesures et secret missionnel
- Spécificité de l'accompagnement des personnes placées sous main de justice
- Posture du travailleur social
- Les relations avec les magistrats, services pénitentiaires et autres partenaires

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports conceptuels illustrés par des vignettes et des exemples de prise en charge. Échanges en grand groupe. Documentation.

INTERVENANTE

Nathalie BOURGUET, Juriste

Nombre de stagiaires	12
Durée	3 jours
Non adhérent	668 [€]

GROUPE DE PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE

Saisis par l'autorité judiciaire, les SPIP ont notamment pour mission de prévenir la récidive. Pour ce faire, ils évaluent la situation et mettent en œuvre un suivi de la personne placée sous main de justice (PPSMJ) afin d'appréhender avec elle le passage à l'acte, de contrôler le respect de ses obligations et d'œuvrer dans le sens de la responsabilisation.

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Connaître les enjeux (historiques, politiques et scientifiques) liés au concept de récidive.
- Comprendre la dynamique de groupe.
- Elaborer un dispositif de groupe éducatif.

PUBLIC

Conseillers d'insertion et de probation amenés à mettre en place des groupes de parole dans le cadre de programme de prévention de la récidive.

CONTENU

La récidive :

- Une préoccupation ancienne.
- Dangerosité criminologique et diagnostic à visée criminologique.
- Cadre légal.

La dynamique de groupe :

- Aspects sociologiques : caractéristiques, communication dans le groupe, bénéfices, théorie de la dissonance cognitive.

- Aspects psychologiques : processus groupaux (illusion groupale, identifications et désidentifications).

Élaboration d'un GPR :

- La perspective éducativo-criminologique d'un GPR, rappel des axes de travail (DAP), intégration au programme de prévention de la récidive.
- Cadre externe d'un groupe (objectifs, indications, contre-indications, contrat...).
- Cadre interne (références théorico-cliniques des animateurs, pré et post séance, appui technique...).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports méthodologiques. Mise en situation d'un GPR par les participants. Documentation.

INTERVENANTE

Anne SALOMÉ, Psychologue clinicienne

Nombre de stagiaires	12
Durée	3 jours
Coût Adhérent	557€
Non adhérent	668€

JUSTICE ET ADDICTIONS AUX PRODUITS STUPÉFIANTS

La relation qui lie souvent « addiction et délinquance » a conduit le législateur à favoriser des mesures susceptibles de permettre à l'usager de prendre de la distance vis-à-vis de sa dépendance et donc de diminuer les risques de récidive en matière d'acte délinquant. Cette problématique qui traverse l'ensemble des mesures socio judiciaires, nécessite une connaissance particulière des produits, et de la prise en charge spécifique des dépendants aux substances psychoactives licites et/ou illicites.

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de disposer des connaissances suffisantes sur les addictions (de l'usage à la dépendance) et de bénéficier des expériences diverses évoquées lors d'échanges entre participants sur les pratiques de terrain.

PUBLIC

Intervenants auprès de personnes addicts.

CONTENU

Les compétences des intervenants, le partenariat et les limites de chaque structure (judiciaire, médicale, centre de soins spécialisés).

Le cadre légal :

La loi de 1970.

Les soins sous la contrainte :

Les injonctions thérapeutiques.

Les obligations de soins.

Les produits, les dépendances (opiacés, alcool...).

L'évolution des consommations : consommations massives d'alcool, (binge drinking), poly consommations.

La prise en charge:

Les prises de risque à l'adolescence.

Psychopathologie, psychothérapie.

Les centres de soins (centres de soins spécialisés, post-cures, appartements thérapeutiques, familles d'accueil...), la réduction des risques (les CAARRUD*).

Les traitements de substitution.

De la toxicomanie à l'addictologie.

L'aspect médical :

Les traitements de substitution.

Sida, hépatites.

La réduction des risques.

* CAARRUD : *Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction de Risques pour Usagers de Drogues*

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés. Travail en sous-groupes. Table ronde. Documentation.

INTERVENANTE

Aurélia CROIZER, Psychologue clinicienne
ou Camille CHARLES, Psychologue clinicienne

Nombre de stagiaires	12
Durée	2 jours
Coût Adhérent	370 ^e
Non adhérent	444 ^e

INTERVENTION SOCIO JUDICIAIRE ET ÉDUCATIVE AUPRÈS DES AUTEURS DE VIOLENCES SEXUELLES

Les différentes mesures pénales en matière d'agressions sexuelles nécessitent de la part des professionnels de la justice, de concevoir des outils adaptés à l'accompagnement socio judiciaire et à la prévention de la récidive.

Aussi, il s'agira d'apporter des notions théoriques relatives à la problématique de l'agression sexuelle afin d'envisager les dispositifs d'accompagnement et de prévention requis.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les professionnels seront capables :

D'utiliser les nouvelles connaissances théoriques pour mieux appréhender les situations auxquelles ils sont confrontés dans leur pratique quotidienne.

D'élaborer une prise en charge adaptée à la situation.

PUBLIC

Professionnels intervenant auprès des auteurs de délits sexuels (intervenants sociaux ou socio judiciaires au pré ou au post sententiel...).

CONTENU

Impact des représentations de chacun dans la relation avec les agresseurs sexuels.

Sexualité normale et pathologique : des traits de perversion à la perversion sexuelle.

Mécanismes de défense fréquemment utilisés (dénî, banalisation, projection...) et leurs effets dans la relation et le travail mené.

Aggressions intra-familiales et extra-familiales.

Personnalités et pathologies.

Le cadre légal des soins ordonnés.

L'accompagnement socio judiciaire et éducatif des auteurs d'agressions sexuelles en fonction de la personnalité de l'agresseur (notamment avec les personnalités présentant des traits pervers).

Les outils de prise en charge des AVS : questionnaire, médias, lettre à la victime...

La prise en charge socio judiciaire et éducatif groupale autour de la prévention de la récidive.

Les différents types de prise en charge thérapeutique.

L'importance du travail avec les différents partenaires.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active basée sur une forte participation des stagiaires.

Études de cas cliniques apportés par les participants et la formatrice.

Jeux de rôles. Apports théorique et clinique de l'intervenante.

INTERVENANTE

Coralina INTSOROU, Psychologue clinicienne
ou Anne SALOMÉ, Psychologue clinicienne

Nombre de stagiaires	8 à 12
Durée	3 jours
Coût Adhérent	557 [€]
Non adhérent	668 [€]

1^{ère} session 2016 : Paris, les 28, 29 et 30 novembre 2016



VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Depuis 20 ans, la violence intrafamiliale fait l'objet de nombreuses initiatives : loi du 9 juillet 2010 relative aux violences faites aux femmes, loi sur le divorce, guide sur l'action publique de la prise en charge des violences familiales du ministère de la Justice et de ses partenaires, nouvelles mesures socio-éducatives centrées sur la violence domestique, actions diverses menées par les associations. Fréquemment confrontés aux problématiques liées à ce type de violence, les intervenants sociaux restent souvent démunis dans les réponses à mettre en œuvre.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables d'utiliser les connaissances nécessaires pour comprendre et traiter les violences dans le couple et la famille. Développer les réponses psychosociales et judiciaires spécifiques à cette problématique.

PUBLIC

Juriste, psychologue, travailleur social et tout intervenant du champ socio judiciaire.

CONTENU

Aspects sociologiques et psychologiques : Définitions et formes de la violence dans la famille (maltraitements, violences conjugales, inceste), le cycle de la violence, les auteurs de violence, les scénarios, le phénomène d'emprise, les modalités de lien dans la famille, dans le couple, le vécu de la victime, les symptômes et conséquences pour les victimes in/directes et les mis en cause. Évaluation, orientation.

Le cadre juridique :

La procédure judiciaire : le signalement, la plainte, l'enquête, les nouvelles procédures (investigation du contexte de violence, éloignement du conjoint violent).

Les principes de la loi du 9 juillet 2010.

Les soins pénalement ordonnés : la différence entre injonction de soins et l'obligation de soins, la loi du 27 mars 2012 de programmation relative à l'exécution des peines. Textes et circulaires nationaux, éventuellement approche d'autres pays européens.

Les mesures socio judiciaires :

Enquêtes sociales civiles, alternatives aux poursuites, enquêtes pénales (rapides, de personnalité), consultations familiales juge des enfants, contrôles judiciaires socio éducatifs et sursis avec mise à l'épreuve.

Les entretiens auprès de l'auteur de violence et de la victime :

Recueil et restitution des informations : guide d'entretien.

Le génogramme.

La prise en charge socio judiciaire et thérapeutique de l'auteur et de la victime :

Les interventions auprès des auteurs et des victimes. Les outils de la prise en charge socio judiciaire : l'animation de groupe de parole pour la prévention de la récidive, de groupe de parole pour les victimes, les visites à domicile, les visites médiatisées, la médiation familiale, le soutien à la parentalité...

Les prises en charge thérapeutiques.

Le travail de réseau, la collaboration des différents partenaires.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés théoriques. Études de cas. Vidéo. Débats et échanges entre les participants. Dossier pédagogique.

INTERVENANTE

Coralina INTSOROU, Psychologue clinicienne

Nombre de stagiaires	12
Durée	4 jours
Coût Adhérent	742 ^c
Non adhérent	890 ^c

1^{ère} session 2016 : Paris, les 13, 14, 15 et 16 juin 2016

Inscriptions sur www.citoyens-justice.fr

AGRESSIVITÉ, VIOLENCE, PASSAGE À L'ACTE

La violence étant inhérente à l'être humain, la confrontation à la violence paraît incontournable dans la pratique professionnelle des intervenants socio judiciaires, que ceux-ci s'adressent à des enfants, des adolescents ou des adultes. Dès lors, il s'avère utile de comprendre les mécanismes et les enjeux des différentes formes de violence, d'agressivité et de passage à l'acte, de manière à pouvoir les prévenir et y répondre de manière adaptée.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables :

- De prendre de la distance avec le phénomène de la violence propre aux sociétés post-modernes, en le contextualisant à travers des mises en perspectives historiques, sociologiques et politiques : violence de l'adulte, violence juvénile.
- D'identifier les mécanismes et les processus psychologiques à l'œuvre dans les situations de violence, d'agressivité et de passage à l'acte, et d'en comprendre le sens de façon à pouvoir prévenir et gérer les situations de violence.
- De repérer ses propres réactions face à la violence pour mieux les contrôler.
- De clarifier les enjeux de l'accompagnement socio éducatif et de penser sa pratique professionnelle.

PUBLIC

Travailleurs sociaux et intervenants socio judiciaires, travaillant auprès d'adultes ou d'adolescents.

CONTENU

Utilisation de certains points du savoir de la psychanalyse et de la psychologie clinique pour penser les ressorts de l'agressivité, de la violence et du passage à l'acte, et définir les conduites à tenir en fonction des situations et des sujets rencontrés.

Points théoriques abordés : place de la violence dans la construction du monde intrapsychique ; place du conflit dans la relation à l'autre ; mécanismes défensifs à l'œuvre et types d'angoisse repérables ; mécanismes d'identification à l'agresseur ; logique du passage à l'acte...

Analyse de la pratique socio-éducative en fonction de la spécificité et du cadre d'intervention : décoder, prévenir, gérer, orienter, se connaître.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Quatre journées où alterneront échanges sur les expériences de confrontation à des manifestations agressives dans l'exercice professionnel de chacun, et explications théoriques compréhensibles. Ces allers-retours entre pratique et théorie permettront d'étudier et de mieux comprendre comment réagir à l'agressivité de l'autre et comment prendre en compte nos propres réactions défensives face à la violence.

INTERVENANT

Gilles FLOURIOU, Psychologue clinicien

Nombre de stagiaires	12
Durée	4 jours
Coût Adhérent	742 [€]
Non adhérent	890 [€]

1^{ère} session 2016 : Paris, les 23, 24, 25 et 26 mai 2016



COMPRENDRE LES TROUBLES DE LA PERSONNALITÉ (Niveau 1)

De nombreuses personnes ayant affaire à la justice présentent des troubles dits de la personnalité, sans relever stricto-sensu de la maladie mentale. Les « agirs » et les troubles du comportement sont au premier plan et viennent souvent représenter leurs seules modalités défensives.

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de repérer les différents mécanismes psychiques en jeu aux fins :

- De définir une conduite à tenir en entretien en fonction du sujet et de sa personnalité.
- D'établir une relation d'aide.
- De pouvoir orienter, si besoin, ces personnes vers les services et professionnels compétents.

PUBLIC

Intervenants socio éducatifs/ judiciaires, ayant à évaluer ou accompagner des personnes en difficulté.

CONTENU

Aspects du fonctionnement psychique :

Notion de structure psychique, défenses, conflictualité psychique, pare-excitation, symbolisation.

Troubles de la personnalité :

Les troubles du comportement, les différents troubles de la personnalité (personnalité

obsessionnelle, histrionique, paranoïaque, perverse, psychopathique..), aspects différenciels avec les maladies mentales, proposition de conduites à tenir.

Modalités de prise en charge :

Outils d'investigation clinique et à médiation thérapeutique (lignes de vie, génogramme, sociogramme, le « qu'en dit-on »), Indications thérapeutiques, le travail d'intercontenance, articulation santé/justice/travail social.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active basée sur une forte implication des stagiaires, études de cas (repérage sémiologique, réflexion clinique autour de prises en charge des PPSMJ en milieu ouvert et milieu fermé), apports théoriques et cliniques (anthropologique, clinique et philosophique) de l'intervenant.

INTERVENANTE

Anne SALOMÉ, Psychologue clinicienne

Nombre de stagiaires	12
Durée	3 jours
Coût Adhérent	557 [€]
Non adhérent	668 [€]

1^{ère} session 2016 : Paris, les 14, 15 et 16 mars 2016

Inscriptions sur www.citoyens-justice.fr

PSYCHIATRIE CRIMINELLE (Niveau 2)

Approche et compréhension de la dynamique criminelle. L'étude des actes délinquants violents et/ou déviants requiert une connaissance de l'analyse des passages à l'acte, de leur diagnostic et de leur pronostic. Cette formation d'approfondissement permet aux professionnels de s'approprier des méthodes d'analyse et de compréhension afin d'envisager une prise en charge socio-éducative et judiciaire adaptée.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables d'identifier les différentes fonctions psychiques de l'acte infractionnel. Comprendre la dynamique du passage à l'acte.

Identifier les enjeux éthiques liés à la notion de discernement et de responsabilité pénale. Différencier les concepts de dangerosité psychiatrique, de dangerosité criminologique et celui de prédiction du risque de comportement violent.

Connaître les différentes modalités de soins sous contrainte en France et leurs enjeux cliniques.

Savoir lire et comprendre un rapport d'expertise médico-psychologique.

PUBLIC

Travailleurs sociaux, socio-judiciaires, CPIP amenés à intervenir auprès de justiciables et ayant préalablement suivi le module « Comprendre les troubles de la personnalité ».

CONTENU

Clinique de l'acte :

- Perspectives transversales.
- Violences et transgressions : de vie et de mort.

- Analyse des processus de passage à l'acte (passage à l'acte, recours à l'acte, mise en acte).

De la dangerosité à la prédiction du risque de récurrence :

- État dangereux : enjeux éthiques.
- Dangerosité psychiatrique et dangerosité criminologique.
- La dangerosité de l'évaluation.
- La prédiction de la récurrence : définition et exemples d'instruments d'évaluation du risque de comportement violent.

Les soins sous contrainte en France :

- Les soins sans consentement : loi du 05/07/2011.
- Les soins pénalement ordonnés : Injonction de soins et obligation de soins.
- Clinique des soins sous contrainte : contrainte aidante et interconscience.

L'expertise au pénal :

- Rapports historiques entre le droit pénal et la psychiatrie.
- Traitement de la responsabilité pénale dans ses rapports à la notion de discernement : définition et enjeux actuels.
- Différence entre les missions de l'expert psychiatre et celles de l'expert psychologue.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Étude de rapports d'expertise, étude de situations cliniques. Documentation.

INTERVENANTE

Anne SALOMÉ, Psychologue clinicienne

Nombre de stagiaires	12
Durée	3 jours
Coût Adhérent	557 ^e
Non adhérent	668 ^e

1^{ère} session 2016 : Paris, les 3, 4 et 5 octobre 2016



APPROCHE PSYCHOLOGIQUE ET JURIDIQUE DE LA VICTIME

La nécessité de s'adapter aux évolutions de la société, avec le souci constant d'intégrer la problématique de la victime dans les mesures que conduisent les professionnels, leur impose d'acquérir les fondements de la victimologie : préoccupation inscrite dans le cadre des principes de justice restauratrice. Cette formation est un complément essentiel pour consolider la pratique des professionnels intervenant dans le champ pénal.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables d'identifier et comprendre les spécificités liées à la victime tant sur le plan psychologique que sur sa place dans la procédure pénale.

Adapter sa pratique professionnelle au regard de ces nouvelles connaissances.

PUBLIC

Professionnels appelés à travailler en relation avec les personnes victimes dans le cadre de la procédure pénale.

CONTENU

Jour 1 : partie juridique

- Place de la victime dans la procédure pénale (historique, statut, droits, etc..).
- Les évolutions législatives récentes (Judevi, justice restaurative, violence au sein du couple, etc.)
- L'indemnisation des victimes : CIVI, Sarvi,

fonds de garantie ...

- La prise en compte de la victime par l'auteur : les mesures socio judiciaires adaptées

Jour 2 : partie psychologique

- Les fondements de la victimologie.
- La victime : dimension psychologique de la victime d'infraction pénale (représentations).
- Les conséquences psychiques de l'infraction.
- Face à une personne victime, mieux comprendre ses réactions.
- Présentation du stress post traumatique : la psychiatrie de guerre, le syndrome post traumatique.
- Victime, mis en cause : quel lien ?
- La problématique du deuil et de la réparation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, échanges sur les pratiques. Documentation.

INTERVENANTES

Véronique DANDONNEAU, Juriste
Marie-Yvonne HARRY, Psychologue clinicienne

Nombre de stagiaires	11
Durée	4 jours
Coût Adhérent	742 [€]
Non adhérent	890 [€]

L'INDEMNISATION DES VICTIMES DANS LE CADRE DES MESURES SOCIO JUDICIAIRES

La spécificité « victime » s'impose aussi aux intervenants exerçant auprès des auteurs d'infractions pénales, notamment à travers la question complexe de l'indemnisation. Cette préoccupation fréquemment posée par les professionnels, doit faire l'objet d'une attention particulière et de connaissances spécifiques.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

Clarifier leur rôle dans la phase d'indemnisation.
Recenser les modalités permettant une indemnisation effective de la victime.

Connaître les enjeux d'un accord écrit d'indemnisation.

PUBLIC

Intervenants socio judiciaires expérimentés sur des mesures d'investigation, d'alternatives aux poursuites ou d'aménagement de peine.

CONTENU

Rappel du cadre légal :

Les conditions nécessaires à l'indemnisation de la victime.

L'extension du statut de victime aux proches, subrogés (assureur, sécurité sociale, associations, groupements...).

La responsabilité personnelle, la responsabilité du fait d'autrui, la responsabilité du fait des choses et leur mise en œuvre.

Les différents acteurs : huissier, CIVI, magistrat se prononçant sur les intérêts civils, le SARVI.

Les modalités d'indemnisation :

Nature du préjudice et son indemnisation par le responsable civil : esthétique, corporel, préjudice moral, pretium doloris...

La règle relative à l'intervention de l'assurance du responsable légal.

L'indemnisation solidaire.

Les différents cas d'indemnisation :

L'accord amiable (transactionnel ?) avec ou sans intervention de l'assurance.

Dans le cadre d'un jugement (tribunal correctionnel, cour d'assises, cabinet ou TPE).
Dans le cas où l'assurance n'intervient pas.

Les niveaux de représentation légale du mineur : Parents, ASE, structures d'accueil... (la délégation d'autorité parentale). Les limites financières de l'indemnisation dans le cadre de la RPM.

Le cas spécifique du préjudice causé par un mineur sera abordé à la demande des participants.

La responsabilité du fait des choses.

Les règles de l'intervention de l'assurance :

Les modalités d'assurance des personnes physiques / morales.

Selon le caractère intentionnel ou non de l'infraction, les assurances interviennent-elles de la même façon ?

Exception : défaut d'intervention d'assurance.
Les modalités de recouvrement.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et méthodologiques, échanges, études de cas. Documentation.

INTERVENANTE

Nathalie BOURGUET, Juriste

Nombre de stagiaires	12
Durée	2 jours
Coût Adhérent	370 ^c
Non adhérent	444 ^c

ÉVALUER LE DANGER EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Les textes relatifs à la protection de l'enfance ont fait évoluer les pratiques des travailleurs sociaux. Le droit des parents y est réaffirmé, de nouvelles mesures sont créées, alors que d'autres lois plus sévères s'appliquent en matière d'abus sexuels sur mineurs. La protection de l'enfance a pour but de prévenir les difficultés rencontrées par les mineurs, ou par les parents et d'assurer, le cas échéant, une prise en charge partielle ou totale des mineurs. Cette formation permet au professionnel d'exercer dans un contexte évolutif permanent en portant un regard affûté sur la notion de danger.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables de situer la place de l'enfant dans l'évolution sociétale.

Repérer et caractériser les situations de danger : maltraitance, risques liés à des comportements compulsifs, violence institutionnelle, carences éducatives...

Utiliser les dispositifs locaux résultant de la loi relative à la protection de l'enfance.

Maîtriser les méthodes et outils d'évaluation des situations de danger.

PUBLIC

Personnel éducatif expérimenté.

CONTENU

Situer la place de l'enfant dans l'évolution sociétale et dans l'évolution des politiques publiques de la protection de l'enfance.

L'évolution de l'enfant dans la législation :

- Les besoins de l'enfant. Les droits spécifiques de l'enfant. La protection de l'enfance et les principes de la loi du 7 mars 2007.

Evolution de l'enfant dans la famille :

- La place dans la famille. L'évolution psychoaffective de l'enfant et de l'adolescent.

Repérer et caractériser les situations de dangers :

- Les différentes formes de maltraitance de l'enfant en danger.

- Profils des parents maltraitants.

- Les facteurs de risques de situation de mise en danger et les signes de mise en danger.

Caractériser les situations de danger :

- Les modalités relationnelles entre le parent agresseur et l'enfant victime : la pathologie du lien.

- Le fonctionnement psychologique de la famille maltraitante (secrets de famille...).

- Le vécu de l'enfant : le silence de l'enfant, le dévoilement, la rétractation.

Utiliser les dispositifs locaux résultant de la loi :

- Le recueil et le traitement de l'information préoccupant et le signalement.

- La notion d'information partagée et de secret professionnel.

- Le parcours de la plainte. L'implication des familles. Maîtriser les méthodes et outils d'évaluation des situations de danger :

- Les éléments à prendre en compte dans le discours des parents et de l'enfant.

- Les différentes grilles d'évaluations de l'impact des violences sur l'enfant.

- Les différents dispositifs de prise en charge socio-éducative et thérapeutique.

- Un outil pour comprendre la dynamique familiale : le génogramme.

- Le travail d'équipe et le travail en réseau.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active. Apports théoriques et cliniques. Travail de groupe. Photo-médiation.

INTERVENANTE

Coralina INTSOROU, Psychologue clinicienne

Nombre de stagiaires	12
Durée	4 jours
Coût Adhérent	742 ^e
Non adhérent	890 ^e

LA PROCÉDURE D'ASSISTANCE ÉDUCATIVE : ÉTAT DES LIEUX ET NOUVELLES PRATIQUES

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables de maîtriser les principes généraux et fondamentaux de la procédure civile et les règles relatives à l'autorité parentale.

Disposer de repères précis sur l'application de ces principes en assistance éducative.

Réfléchir aux articulations avec d'autres procédures mettant en jeu la dynamique familiale : JAF, juge des tutelles, juridictions pénales.

Maîtriser les fondements de la dialectique entre le judiciaire et l'éducatif au regard de la place des différentes parties (parents, mineurs, gardiens, services de milieu ouvert). Interroger ses pratiques au regard notamment de l'accès au dossier par les familles.

Évaluer les pratiques innovantes introduites par la loi du 5 mars 2007 sur la protection de l'enfance.

PUBLIC

Professionnels de l'assistance éducative.

CONTENU

Les grands principes de la procédure civile, rappel du cadre législatif et réglementaire.

Les grands principes de l'autorité parentale, notamment à l'épreuve des mesures de protection judiciaire (placement).

La répartition des contentieux relatifs à l'enfant (juge aux affaires familiales, juge des enfants, juge des tutelles, tribunal de grande instance, rôle du parquet).

Rappel historique des fondements de l'assistance éducative.

La loi du 5 mars 2007 et son application : attributions élargies du président du conseil général, recueil des informations préoccupantes, coordination des différents intervenants, partage des informations, pratiques innovantes en protection de l'enfance. Principe de subsidiarité de l'assistance éducative dans la protection de l'enfance.

Les règles particulières de la procédure d'assistance éducative.

Principe du contradictoire et procédure d'assistance éducative – place et statut du travailleur social.

Droit des parties et des acteurs à la procédure d'assistance éducative.

Moyens et outils prévus pour faire respecter concrètement ces droits.

La consultation des pièces du dossier : règles applicables aux parties – communication JAF/ JE.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports didactiques, travail sur des rapports (rendus anonymes) adressés au juge des enfants. Quizz. Questions et débats. Documentation.

INTERVENANT

Laurent GEBLER, Magistrat
ou

Bernard AZEMA, Magistrat

Nombre de stagiaires	12
Durée	3 jours
Coût Adhérent	557 [€]
Non adhérent	668 [€]

DÉLINQUANCE DES MINEURS : RÉFORME PÉNALE ET ÉVOLUTION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

L'ordonnance du 2 février 1945 sur l'enfance délinquante a été plusieurs fois modifiée durant cette dernière décennie. Ces évolutions législatives vers une réponse systématique, plus rapide et plus répressive ont entraîné des mutations profondes dans la pratique des acteurs de la justice des mineurs. Ceux-ci se trouvent confrontés à la complexité des procédures, à la diversité des mesures et au morcellement de la prise en charge des mineurs délinquants. D'une justice centrée sur la personne à une justice centrée sur l'acte, comment concilier éducation, sanction, protection de la société au travers des nouveaux outils législatifs et institutionnels ?

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de distinguer les principes qui sous tendent le traitement de la délinquance juvénile, actualiser leurs connaissances juridiques et les relier aux évolutions de la pratique.

PUBLIC

Intervenants socio judiciaires, travailleurs sociaux en contact avec des mineurs délinquants.

CONTENU

Rappels historique et sociologique de la délinquance des mineurs en France.

Les acteurs de la justice des mineurs : les magistrats, les avocats, la protection judiciaire

de la jeunesse, le secteur associatif habilité, les collectivités territoriales (départements et communes).

Les principes directeurs du traitement de la délinquance juvénile (textes internationaux, décisions du conseil constitutionnel, ordonnance de 45).

La responsabilisation des parents et leur place dans les différentes procédures.

La procédure pénale applicable aux mineurs et les dernières évolutions législatives.

L'exécution des mesures éducatives, des sanctions éducatives et des sanctions pénales avant, pendant et après le jugement.

La responsabilité des adultes et des institutions du fait des actes commis par les mineurs.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, schémas, fiches techniques, études de cas, débats. Documentation.

INTERVENANT

Laurent GEBLER, Magistrat

ou

Bernard AZEMA, Magistrat

Nombre de stagiaires	12
Durée	2 jours
Coût Adhérent	382 [€]
Non adhérent	458 [€]

INTERVENIR AUPRÈS DES MINEURS DÉLINQUANTS OU VIOLENTS

La prise en charge des mineurs délinquants et/ou violents est au cœur des préoccupations des politiques pénales. Il est habituel de considérer que pour les mineurs, encore plus que pour les majeurs, le changement est toujours possible. Telle est la philosophie du droit international de l'enfance et en France, de l'ordonnance du 2 février 1945. Les associations dans le champ social et judiciaire sont amenées à s'occuper de ces jeunes délinquants, dans le cadre de mesures spécifiques adaptées. Existe-t-il des spécificités de l'évaluation et de l'intervention socio judiciaire auprès des mineurs délinquants ? Les travailleurs sociaux intervenant sous mandat judiciaire ou administratif auprès de ces mineurs, ont-ils l'utilité à disposer d'un socle de connaissances théoriques et de repères communs afin d'adapter leurs interventions à cette population spécifique. Ce module de formation propose une approche psychosociale de la délinquance des mineurs.

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de comprendre le cheminement du mineur vers la délinquance : les conduites violentes et asociales. S'approprier quelques outils d'évaluation du changement chez les adolescents. Adapter leur pratique professionnelle à l'adolescent.

PUBLIC

Les travailleurs sociaux intervenant sous mandat judiciaire et/ou administratif.

CONTENU

Rappel des mesures judiciaires et administratives concernant les mineurs. Déviance et délinquance à l'adolescence. Le devenir des conduites violentes de l'enfance à l'adolescence. Clinique de l'adolescent délinquant : processus de réorganisation psychique, de socialisation. Les processus psychiques à l'origine des passages à l'acte. Les passages à l'acte dans le contexte de troubles de la personnalité. Communiquer avec l'adolescent délinquant mutique, violent, dans le déni, opposant... L'intervention auprès des mineurs délinquants, les outils de prise en charge, le travail avec les familles et le travail en réseau.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposé, illustration avec des cas réels, débat, dossier documentaire. Selon les priorités, tous les thèmes présentés dans le programme peuvent ne pas être abordés.

INTERVENANTE

Coralina INTSOROU, Psychologue clinicienne

Nombre de stagiaires	12
Durée	2 jours
Coût Adhérent	382€
Non adhérent	458€



ACCOMPAGNER LES AUTEURS D'INFRACTIONS COMMISES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Les évolutions des nouvelles techniques de communication via internet et l'utilisation importante des réseaux sociaux notamment par les jeunes peuvent entraîner certaines dérives. Les professionnels sont de plus en plus confrontés à la prise en charge de jeunes auteurs d'infractions commises sur internet (publication d'images dégradantes, propos injurieux...). Ces infractions sont facilitées par la dématérialisation du rapport à l'auteur s'effectuant ainsi par écrans interposés. La prise en charge de ces jeunes auteurs nécessite d'être spécifique et adaptée.

OBJECTIFS

À l'issue de cette formation les participants auront une meilleure connaissance des réseaux sociaux et de leurs risques tant pour l'auteur que la victime (risques juridiques, sociaux, psychologiques...). Ils se familiariseront avec certains outils de prévention déjà existants et seront en capacité de s'en inspirer, afin d'adapter leur intervention notamment dans le cadre de Réparations Pénales Mineurs.

PUBLIC

Intervenants socio-judiciaires, travailleurs sociaux en contact avec les mineurs délinquants.

CONTENU

Que sont les réseaux sociaux ?

- Les différents types de réseaux sociaux
- Le fonctionnement et la terminologie des réseaux sociaux

Quels sont les risques des réseaux sociaux ?

- Aspect juridique (types d'infractions commises, référence au droit pénal...)
- Aspect socio-psychologique (dématérialisation du rapport à l'autre, conséquences sur la victime, l'auteur, la famille...)

Quels sont les outils déjà existants ?

- État des lieux des outils existants
- Expérimentations nationales et locales

Comment adapter la prise en charge de mineurs auteurs d'infractions sur les réseaux sociaux ?

- État des lieux des besoins des participants
- Les partenaires mobilisables
- Réflexion autour de la prise de conscience de l'auteur
- Réflexion sur la mobilisation des parents ou représentants légaux de l'auteur
- Réflexion sur la mobilisation de la victime.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et pratiques, participation importante des stagiaires avec des échanges à partir des pratiques et expériences de chacun. Dossier pédagogique.

INTERVENANTE

Angélique SANCHEZ, Chargée de mission « justice des mineurs »

Nombre de stagiaires	12
Durée	2 jours
Coût Adhérent	382 [€]
Non adhérent	458 [€]

ACCOMPAGNER L'ADULTE DANS SA FONCTION PARENTALE

OBJECTIFS

Connaître les différentes étapes du développement et des besoins de l'enfant.
 Comprendre la notion d'attachement.
 Repérer les troubles de la relation parent/enfant et la souffrance de l'enfant.
 Repérer les styles de « caregiving » parentaux en fonction des types de personnalités et de leurs symptomatologies.
 Agir pour développer ses compétences parentales.
 Renforcer son positionnement professionnel dans l'accompagnement des parents.

PUBLIC

Travailleurs sociaux, psychologues, éducateurs, puéricultrices, secrétaires, chefs de service, directeurs.

CONTENU

Les différentes étapes du développement et les besoins de l'enfant

Le développement physique, moteur et cognitif
 Le développement psycho-affectif et sexuel
 Le développement du langage
 Les besoins de l'enfant

La notion d'attachement

Les types d'attachement, Les troubles de l'attachement
 Les conséquences du type d'attachement sur le développement de l'enfant
 La transmission générationnelle et la place du traumatisme

Les troubles de la relation parent/enfant ; la souffrance de l'enfant et des parents

La notion de parentalité : les axes de parentalité
 Les facteurs de risques liés aux problématiques chez les parents et les facteurs de risques liés à l'attitude des parents face aux difficultés de l'enfant
 Les signes de la souffrance de l'enfant
 Les stratégies adaptatives de l'enfant

Les styles de « caregiving » parentaux en fonction des types de personnalités et de leurs symptomatologies (dépression, carences affectives, personnalité borderline,

psychose, névrose)
 Le système de caregiving (fonction du prendre soin)
 Le caregiving en fonction du type d'attachement
 Les caractéristiques et les facteurs favorisant un caregiving sécurisant
 Les troubles de la personnalité et les troubles psychiatriques, la violence conjugale, la toxicomanie, la carence affective... et leurs conséquences sur la relation parent-enfant

Aide au développement des compétences parentales

Les besoins et le rythme des parents
 L'accompagnement de la relation parent-enfant selon 4 dimensions : La sensibilité, la proximité, l'engagement et la responsabilité
 La revalorisation des compétences parentales : La notion d'auto-efficacité des parents
 Les facteurs de protection et le développement d'un attachement « sécuritaire »

Le positionnement professionnel dans l'accompagnement du parent

L'accompagnement des parents : L'observation, l'évaluation des capacités parentales et l'intervention
 Soutien et développement du caregiving : Les conduites à tenir
 Les outils : L'entretien familial, le génogramme, le jeu, les groupes de parole...
 Le travail en équipe et le partenariat, l'importance du réseau : Évaluer à plusieurs

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apport de contenus théoriques, étude de cas, mise en situation. Echanges interactifs autour des pratiques. Documentation.

INTERVENANTE

Coralina INTSOUROU, Psychologue clinicienne

Nombre de stagiaires	12
Durée	3 jours
Coût Adhérent	557€
Non adhérent	668€



RÉPARATION PÉNALE DES MINEURS

(Niveau 1)

Instituée par la loi du 4 janvier 1993, la mesure de réparation est une mesure éducative qui peut être décidée par le Parquet, par le juge des enfants ou par le tribunal pour enfants pour responsabiliser le mineur et lui faire prendre conscience des conséquences de son acte. L'intervention auprès des mineurs délinquants ainsi que la mise en oeuvre de cette mesure spécifique nécessite une véritable formation initiale.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables de connaître la législation relative à cette mesure.

Acquérir des connaissances théoriques et techniques de la mesure de réparation pénale destinée aux mineurs.

Développer des compétences organisationnelles et relationnelles.

PUBLIC

Tout intervenant débutant ou appelé à exercer cette mesure¹.

CONTENU

Historique de la mesure en France.

Aspects juridiques :

La législation concernant les mineurs.

Aspects sociologiques et psychologiques :

La réparation.

La responsabilisation.

La place du professionnel et sa relation au mineur.

Aspects pratiques de la mesure de réparation :

Le déroulement et l'organisation de la mesure. Le partenariat.

Réflexion sur les leviers et les supports possibles à l'élaboration des processus de réparation.

Déontologie, enjeux, intérêts et limites de la mesure de réparation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés, études de cas et mises en situation, étude et partage des éléments constituant le dossier (les stagiaires sont invités à se munir d'un dossier type), réflexion sur les écrits, dossier pédagogique.

INTERVENANTE

Nathalie BOURGUET, Juriste

1. Le module de niveau 2 concerne plus particulièrement les intervenants ayant une expérience confirmée de cette mesure.

Nombre de stagiaires	12
Durée	4 jours
Coût Adhérent	742 ^e
Non adhérent	890 ^e

RÉPARATION PÉNALE DES MINEURS (Niveau 2)

Cette mesure éducative prononcée à l'égard d'un mineur auteur d'infraction pénale fixe de nombreux objectifs qui imposent au professionnel une maîtrise importante du cadre juridique, articulée à des connaissances sociale et éducative.

Le travail d'approfondissement proposé est basé sur l'apport de connaissances conceptuelles illustré par des échanges de pratiques et d'outils méthodologiques.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables d'approfondir leurs connaissances, favoriser la réflexion pour s'adapter à l'évolution des missions en lien avec le référentiel de la réparation pénale des mineurs ; identifier les limites de la mesure.

PUBLIC

Professionnels expérimentés et engagés dans une pratique de la réparation pénale auprès de mineurs.

CONTENU

Ce module d'approfondissement s'articulera autour des préoccupations et situations concrètes exprimées par les participants.

A titre indicatif, nous proposons d'étudier les thèmes suivants :

- Revisiter la législation liée à cette mesure et ce qui la distingue des autres mesures (composition pénale, mesure d'activité de jour, stage de citoyenneté...).
- La posture du travailleur social dans la

relation. La posture auprès des victimes. Le rôle d'apaisement du conflit.

- L'intérêt et les leviers de la mobilisation des détenteurs de l'autorité parentale.
- L'intérêt et les limites des sessions collectives.
- Le rôle de la famille dans la mise en oeuvre de la RPM.
- La question de l'indemnisation et des assurances.
- Les outils de la loi 2002 (Livret d'accueil, règlement de fonctionnement, Charte des droits et libertés, DIPC, questionnaire de satisfaction).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Échanges à partir des pratiques et des expériences de chacun.

Apports théoriques conceptuels.

Études de cas.

Dossier pédagogique.

INTERVENANTE

Nathalie BOURGUET, Juriste

Nombre de stagiaires	12
Durée	3 jours
Coût Adhérent	611 ^e
Non adhérent	733 ^e

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Citoyens et Justice collabore avec une équipe pluridisciplinaire : psychologues, juristes, magistrats, universitaires, directeurs d'établissements...

Bernard AZEMA Magistrat

Nathalie BOURGUET Juriste

Annick CESSANS Psychologue clinicienne

Didier CHAPUY Directeur d'un pôle d'établissements, Universitaire en Sciences sociales et Sciences de l'éducation

Camille CHARLES Psychologue clinicienne

Ghylaïne COMBA Médiatrice pénale et familiale

Aurélia CROIZER Psychologue clinicienne

Véronique DANDONNEAU Juriste

Myriam DE-CROUY-CHANEL Magistrat

Odile DESQUIRET Directrice de pôle socio-judiciaire

Marie-Claude DEVOIS Docteur en droit, Certificat d'aptitude à la profession d'avocat

Nadège DUCOS Psychologue clinicienne

Gilles FLOURIOU Psychologue clinicien

Laurent GEBLER Magistrat

Joanna GOURLAN Psychologue clinicienne

Marie-Yvonne HARRY Psychologue clinicienne

Angélique HEIDSIECK Magistrat

Coralina INTSOROU Psychologue clinicienne

Céline MECHIN Magistrat

Corinne MOREAU Magistrat

Sophie MUET Psychologue clinicienne

Béatrice PENAUD Magistrat

Sylvie PHILBERT Directrice d'établissement

Jean-Marie PICQUART Magistrat honoraire

Isabelle REY Responsable d'association

Anne SALOMÉ Psychologue clinicienne

Angélique SANCHEZ Chargée de mission « Justice des mineurs »



MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour un meilleur traitement de l'information, nous vous invitons à effectuer votre inscription en ligne sur notre site internet : www.citoyens-justice.fr rubrique "formation"

Après confirmation de votre inscription, environ un mois avant le démarrage de la session, vous recevrez une convocation vous indiquant le lieu de la formation et précisant les aspects pratiques.

Si la formation n'est pas datée, ou si les dates proposées ne vous conviennent pas, nous vous invitons à effectuer une réservation qui « déclenchera » la programmation d'une nouvelle session. et vous permettra d'être le premier informé.

Les prix du catalogue concernent les frais pédagogiques et administratifs. Les frais de déplacements, d'hébergement et de restauration des participants ne sont donc pas inclus dans ces tarifs.

Un acompte de 30% est à verser lors de l'inscription.

Toute annulation écrite plus de 20 jours avant le début de la session donnera droit au remboursement des frais de formation.

A moins de 20 jours de la formation, 50 % du coût total de la formation sera dû à titre de clause de dédit et de dédommagement des sommes engagées.

A moins de 5 jours de la formation (sauf cas de force majeure), le coût de la formation sera dû en totalité.

Les places en formation sont attribuées par ordre d'inscription. Toutefois, au regard du nombre de participants inscrits ou de la composition du groupe, Citoyens et Justice se réserve la possibilité de vous proposer une autre date de session.

Service Formation :

Isabelle ADAM, Responsable de Formation

Florence TALLEC, Assistante de Formation

Tél. : 05 56 93 62 20

Fax : 05 56 99 49 65

formation@citoyens-justice.fr

LA QUALIFICATION ISQ-OPQF : LA MARQUE DU PROFESSIONNALISME

Citoyens et Justice a obtenu en 2013 le certificat professionnel de qualification OPQF dans le domaine des formations à un métier spécifique.

La qualification ISQ-OPQF constitue la reconnaissance de notre professionnalisme, elle est mesurée notamment par la satisfaction de nos clients et par une méthode de travail rigoureuse, elle nous engage dans une démarche de progrès permanent.

Cette qualification est délivrée par le Comité de qualification OPQF de l'ISQ, accrédité par le Cofrac (Comité français d'accréditation) selon la **Norme NF X50-091**. Cette instance de décision tripartite est composée de représentants de clients, de prestataires de formation et d'un représentant de l'État.

Le professionnalisme est apprécié au travers d'une instruction rigoureuse :

- **recevabilité** du dossier
- **analyse** de la demande par un expert de la FPC (appelé instructeur)
- **émission d'un avis** collégial par une commission d'instruction
- **décision** par le comité de qualification

Pour vous, clients du service formation, cette qualification ISQ-OPQF est un gage de la qualité de nos prestations et de notre sérieux.

Merci de nous avoir fait confiance et à très bientôt pour de nouveaux projets.

Isabelle ADAM
Responsable de Formation

service FORMATION

351 Boulevard Wilson

CS31679

33073 Bordeaux Cedex

Tél. 05.56.93.62.20

Fax 05.56.99.49.65

Mél : formation@citoyens-justice.fr

Association loi 1901

N° de déclaration d'activité : 72330904633

N° siret 331 942 482 00042. APE 9412Z.



www.citoyens-justice.fr

